A photograph of a man standing on a sandy bank next to a river. He is wearing a dark t-shirt, patterned long sleeves, and jeans. He has a backpack. In the foreground, there is a dead monkey and a dead antelope. The background shows tall grass and a river.

**DEVELOPPEMENT
D'UN SYSTÈME DE SUIVI
DE LA VIANDE DE BROUSSE
EN AFRIQUE CENTRALE
(SYVBAC)**

**STEPHANE RINGUET, NATHALIE VAN VLIET,
ROLAND MELISCH ET GERMAIN NGANDJUI**

UN RAPPORT TRAFFIC

TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network

Ce rapport a été publié
grâce au soutien de



Bundesministerium für
wirtschaftliche Zusammenarbeit
und Entwicklung



Publié par TRAFFIC International.

© 2011 TRAFFIC International.

Tous droits réservés

Tout matériel paraissant dans cette publication est soumis au droit d'auteur et peut être reproduit après autorisation. La reproduction partielle ou totale de cette publication doit créditer TRAFFIC Afrique Centrale en tant que propriétaire du droit d'auteur.

Les opinions des auteurs exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du réseau TRAFFIC, du WWF ou de l'UICN.

La désignation des entités géographiques dans cette publication, ainsi que la présentation de ce matériel, ne laissent en aucun cas supposer de l'expression de l'opinion de TRAFFIC ou de ses organisations de soutien, que ce soit au sujet du statut juridique d'un pays, d'un territoire, ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Le symbole du copyright TRAFFIC et le droit de propriété de la marque déposée appartiennent au WWF.

TRAFFIC est un programme conjoint du WWF et de l'UICN.

Citation suggérée: Ringuet, S. , Van Vliet, N., Melisch, R. et Ngandjui G. (2010) *Développement d'un SYstème de suivi de la « Viande de Brousse » en Afrique Centrale (SYVBAC)*. TRAFFIC International.

ISBN 978-1-85850-252-6

Photographie sur la page de couverture:

Gibier capturé lors d'une partie de chasse à Loa, Gabon (décembre 2008)

Crédit photo: Nathalie Van Vliet/TRAFFIC

**DEVELOPPEMENT
D'UN SYSTEME
DE SUIVI DE LA « VIANDE DE BROUSSE »
EN AFRIQUE CENTRALE
(SYVBAC)**

Rapport présentant les travaux réalisés par TRAFFIC (juillet 2009 – juin 2011)

Compilé par Stéphane Ringuet, Nathalie Van Vliet, Roland Melisch et Germain Ngandjui

Crédit: Nathalie Van Vliet/TRAFFIC



Enfants vendant de la "viande de brousse" fumée
le long de la route de Lubutu à Kisangani,
République Démocratique du Congo, mai 2009

Réalisé avec le soutien technique de TRAFFIC, programme conjoint du WWF et de l'UICN

Financé par l'Agence Française de Développement (AFD), le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et le WWF (Allemagne et France)

AVANT PROPOS

Ce document correspond au livrable de l'action 1.1 « *Action 1.1: Animation et suivi du développement d'un système de suivi de la viande de brousse (« observatoire viande de brousse »)* » du projet de TRAFFIC financé par l'Agence Française de Développement, projet intitulé "*L'Afrique centrale se mobilise : un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse*".

Ce document présente les principales activités et démarches entreprises par TRAFFIC de juillet 2009 à juin 2011 pour mettre en place les bases du développement d'un système de suivi de la filière "viande de brousse" en Afrique centrale.

Crédit: UICN / Christian Laufenberg



TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes	4
Remerciements	6
Résumé	7
Introduction	1
Contexte	1
<i>L'importance de la « viande de brousse »¹</i>	
<i>Contextes régionaux</i>	3
<i>TRAFFIC et la problématique « viande de brousse »</i>	10
<i>Développement d'un système de suivi de la « viande de brousse » en Afrique Centrale</i>	13
<i>« Un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse en Afrique Centrale » : un projet pour le développement d'un système de suivi de la « viande de brousse » en Afrique Centrale</i>	15
Méthodes	16
<i>A la recherche d'un consensus</i>	16
<i>Développement de l'observatoire : « aspects techniques »</i>	18
<i>Portage officiel de l'observatoire</i>	21
Résultats	21
<i>Le projet AFD (2009-2011) et le développement du SYVBAC</i>	21
<i>Implication et soutien des pays d'Afrique Centrale et de la COMIFAC</i>	
<i>Manifestations d'intérêts des parties prenantes</i>	
<i>Définition partagée d'un cadre structurel et fonctionnel du SYVBAC</i>	
<i>Valorisation du projet et de l'expertise francophone</i>	
<i>Mise en place d'un cadre institutionnel</i>	
<i>Les leçons apprises</i>	37
<i>Plan d'actions pour la consolidation du développement du SYVBAC et sa mise en œuvre en Afrique Centrale (2011-2015)</i>	40
Conclusion	43
Recommandations	45
Références bibliographiques	47
Annexes	

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AFLEG	<i>African Forest Law Enforcement and Governance</i> (Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et échanges commerciaux)
ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux (Gabon)
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BCTF	<i>Bushmeat Crisis Task Force</i>
BMZ	<i>Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i> (Ministère Fédéral Allemand pour la coopération et le développement économique)
CAL	Communautés Autochtones et Locales
CBG	Compagnie des Bois du Gabon
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDP	Conférence des Parties
CEOAC	Consolidation et Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
CEW	<i>Cameroon Environmental Watch</i>
CFA	<i>Central African Francs</i> (Francs centrafricains)
CIB	Congolaise Industrielle du Bois
CIFOR	Centre International de Recherche sur les Forêts
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CITES	<i>Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora</i> (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CNUED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique Centrale
CPUE	Nombre de captures par unité d'effort
CRES	<i>Conservation and Research for Endangered Species</i> (Conservation et Recherche sur les Espèces en danger)
DFC	Direction de la Gestion de la Faune et de la Chasse (Gabon)
FAO	<i>UN Food and Agriculture Organization</i> (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FORAF	Forêts d'Afrique Centrale
FOREP	<i>Forest Resources for People</i> (Ressources forestières pour les populations)
FRM	Forêt Ressources Management
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i> (Conseil de bonne gestion forestière)
FTNS	Fondation Tri National de la Sangha
GEF	<i>Global Environmental Fund</i> (Fond pour l'Environnement Mondial)
GRASP	Projet pour la survie des grands singes
GTBAC	Groupe de Travail sur la Biodiversité en Afrique centrale
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (Agence Allemande de coopération internationale)
GTVBAC	Groupe de Travail CITES sur la Viande de Brousse en Afrique Centrale
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
IRET	Institut de Recherches en Ecologie Tropicale
IUFRO	<i>International Union of Forest Research Organizations</i> (Union Internationale des Instituts de Recherche Forestière)
LAB	Lutte Anti Braconnage
LAGA	Last Great Ape Organisation

LG	<i>Liaison Group</i> (Groupe de Liaison)
MDDEFE	Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (République du Congo)
MIKE	<i>Monitoring of Illegal Killed Elephant</i> (Suivi de l'abattage illicite d'éléphants)
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts (Gabon)
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune (Cameroun)
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (République Démocratique du Congo)
MEFCPET	Ministère des Eaux et Forêts, Chasses, Pêche, Tourisme et de l'Environnement (République Centrafricaine)
MPE	Ministère de la Pêche et de l'Environnement (Guinée Equatoriale)
MoU	<i>Memorandum of Understanding</i> (Protocole d'accord)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIG	Organisation Intergouvernementale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSASTT	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (CDB)
PAPPPG	Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers du Gabon
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RAPAC	Réseau des Aires protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SBSTTA	Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice (CDB)
SC	<i>Standing Committee</i> (Comité Permanent)
SPANB	Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Diversité Biologique
SYVBAC	SYstème de suivi de la filière Viande de Brousse en Afrique Centrale
TNS	Tri National de la Sangha
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WRI	<i>World Research Institute</i> (Institut mondial de recherche sur les ressources naturelles)
WWF	<i>World Wide Fund for Nature</i>
ZIC	Zones d'Intérêt Cynégétique
ZSL	<i>Zoological Society of London</i>

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons vivement remercier les bailleurs de fond qui ont rendu possible le développement des activités présentées dans ce document, en particulier l'Agence Française de Développement, le Ministère Fédéral Allemand pour la coopération et le développement économique, ainsi que WWF Allemagne et WWF France.

Nous exprimons également notre gratitude envers toutes les Organisations et personnes impliquées dans la mise en place du projet, à travers la participation aux ateliers, le partage d'informations et de points de vue, l'administration du projet, ou la contribution à la recherche des fonds.

Nous remercions donc tout particulièrement Henriette Elise Bikie, Julie Gray, Kan El Roy Johnson, Jean Claude Kuitche, Hortance Shuwon Manjo, Tom Milliken, Eva Paule Mouzong, Thomasina Oldfield, Richard Thomas et Nathalie West (TRAFFIC), Raymond Mbitikon, Chouaibou Nchoutpouen et Martin Tadoum (COMIFAC), Guillaume Ernst et Gilles Kleitz (AFD), Marita Steinke et Heiko Warnken (BMZ), Arnaud Collin, Aimé Nianogo et Leonard Usongo (UICN), Jean Bakouma, Marie Madeleine Bassalang, Guillaume Dubosc, Wendy Elliott, David Greer, Volker Homes, Susanne Honnef, Bas Huijbregts, Kirsten Hund, Gustave Mabazza, Bede Moussavou, Zacharie Nzoo, Anne Ntongho, Nathalie Nyare, Natasha Kofoworola Quist, Lamine Sebogo, Laurent Somé, Martin Tchamba, Sebastien Verhage, Jaap van der Waarde, et Stefan Ziegler (WWF), Daniel Amagou, Adrien Didier Atangana Amougou et Jean-François Lagrot (consultant indépendants), Timothy Fomete et Mathias Heinze (Foundation Tri-National de la Sangha FTNS), Estelle Baouanga, Bernard Fotso, Richard Malonga, Fiona Maisels, Tim Rayden et Malcolm Starkey (WCS), Martha Betchem (MIKE/UICN), Roger Ngoufo (Cameroun Environmental Watch - CEW), Alain Bernard Ononino (LAGA), Natalie Bailey (BCTF), Robert W. Burn (University of Reading - Statistical Services Centre), Bethan Morgan (Zoological Society of San Diego / CRES), Christian Fargeot, Mathieu Bougarel et Eric Forni (CIRAD), Nicolas Bayol, M. Bibang, Jean François Chevalier, M. Fines, Michel Gally, Mr Ndjengui (CIRAD FRM), Richard Eba'ati, Paolo Cerruti et Robert Nasi (CIFOR), Jean-Pierre Agnangoye, Florence Palla et Sébastien Ravap (RAPAC), Yves Pamphile Nguimbi (DFC-MINEF) et Anne Marie Ndong Obiang (MINEF-WCS, Gabon), Boyzibu Ekhasa (ICCN, RDC), Carlos de Wasseige (FORAF), Dos Santos Domingos, José Madomi, Jean Mammang Kanga et Georges Ngassé (Ministère des Eaux et Forêts, RCA), Tajoacha Alexander (FOREP), Jean Avit Kongape, Albert Mounnga Abana, et Joseph Tiebou (MINFOF, Cameroun), Marie Cathy Ngo Omam et Antoine Oko Rufin (OCFSA), Christine Nkene Anjembe et Daniele B. Fouth (GIZ), Dirou Sophie et Olivier Megard (OLAM), Jean Pierre Fines (PAPPPFG), Katherine Abernethy (University of Sterling / IRET), Thierry Diop (IRET), Armelle Akaga (SYLVAFRICA), Didier Bastin (ALPICAM), Yves Nguimbi (DFC/MINEF, Gabon), Eric Arnheim, Noelle Kumpel et Sandra Ratiarison (ZSL), René Meigari et Richard Fétéké (Pallisco), Caroline Blanchard (ATIBT), François Kapa (MECNT, République Démocratique du Congo), Jean-Pierre Kibamba et Dieudonné Moubiala (DF, Congo), Pierre Kama, Christophe Ndadet, Georges Ngasse et Claude Etienne Massimba (DFAP, Congo), Jean-Claude Nguingiri (FAO), Jacqueline van der Pol (CBG), Mouidy Hugues Serge (WRI), Benoit Demarquez et Jérôme Laporte (TEREA), Jean Bruno Mikissa (FSC), Marguerite Butler (Smithsonian Institute).

Finalement merci à l'équipe de l'hôtel Peninsula Plaza, Douala, Cameroun, et à l'hôtel le Méridien, Libreville, Gabon qui nous ont accueilli dans leurs locaux et nous ont offert un très bon environnement de travail à l'occasion de la tenue de différents ateliers.

RESUME

La « viande de brousse » est une source importante de protéines et de revenus pour les populations rurales et urbaines d'Afrique Centrale. La chasse procure environ cinq millions de tonnes de gibiers chaque année dans le bassin du Congo, ce qui pose des problèmes écologiques évidents, notamment pour les espèces les plus vulnérables. Les causes de la non durabilité de la chasse sont variées : consommation urbaine croissante, accroissement anarchique du secteur forestier et minier, perte de contrôle par les communautés locales de leurs territoires traditionnels de chasse, insécurité et faible gouvernance... Au-delà des problèmes écologiques, la surexploitation de la faune sauvage a des conséquences sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de nombreux habitants des forêts tropicales et subtropicales, dont les communautés autochtones. Dans ce contexte, atteindre une gestion durable des ressources fauniques présente de nombreux défis, mais constitue un des objectifs des plus pressants pour mieux satisfaire les besoins des populations locales sans compromettre les ressources fauniques pour les générations futures. Dans ce contexte, différents acteurs que sont les gouvernements et leurs administrations, les communautés villageoises, la société civile, les organisations nationales et internationales, le secteur privé et les bailleurs de fonds internationaux se mobilisent et/ou sont appelés à se mobiliser davantage pour encourager toutes les initiatives pouvant stopper ou limiter l'exploitation non durable de la « viande de brousse ».

Une de ces initiatives s'appuie sur le développement d'un observatoire de la « viande de brousse » en Afrique Centrale, c'est-à-dire du développement d'un dispositif pérenne sur la « viande de brousse » permettant de fournir des informations écologiques, sociales et économiques sur cette ressource aux parties prenantes (décideurs en particulier) des pays d'Afrique Centrale pouvant servir notamment de base dans le cadre de l'évolution/la révision du cadre institutionnel et réglementaire. Le présent rapport se propose donc de présenter les principaux résultats du projet intitulé « *Un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse en Afrique Centrale* ». Financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand pour la coopération et le développement économique (BMZ) et le WWF, ce projet a été créé pour soutenir le développement **d'un observatoire de la « viande de brousse » en Afrique Centrale (SYVBAC)** suivant une approche participative. La **recherche d'un consensus** de l'ensemble des parties prenantes autour du développement de l'observatoire, le **partage et le choix d'un modèle de fonctionnement** de cet observatoire (aspects techniques notamment), mais aussi la **création des conditions** pour une adhésion des Etats d'Afrique Centrale autour de cette initiative, notamment les Etats du Bassin du Congo, et en vue **du portage officiel** de l'observatoire par les Etats d'Afrique Centrale, sont autant de points essentiels qui ont animé cette approche. Cette dernière a permis de définir les contours opérationnels de l'observatoire au niveau sous-régional, ainsi que d'atteindre des résultats, que l'on peut résumer comme suit :

- **Adhésion des acteurs régionaux et nationaux.** Le processus suivi pour la création de ce système a permis l'implication active de tous les acteurs sur la base d'une approche participative. L'ensemble des acteurs concernés par la problématique « viande de brousse », et contactés au cours de ce projet, adhèrent à l'initiative pour la création du SYVBAC.

- **Ancrage institutionnel du SYVBAC.** Le cadre institutionnel de cette initiative a été consolidé à travers un accord de partenariat entre TRAFFIC et la COMIFAC pour soutenir la mise en œuvre du plan de convergence. Cet accord porte notamment sur des domaines de coopération pertinents par rapport au SYVBAC, notamment ceux relatifs à la connaissance de la ressource (axe stratégique 2), la conservation de la diversité biologique (axe stratégique 4) ou le renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation (axe stratégique 7). Cet Accord de Partenariat contribuera notamment à renforcer l'intégration sous-régionale du processus de développement et de mise en œuvre du SYVBAC. D'autre part, un Accord de coopération entre TRAFFIC International et l'OFAC est en cours de discussion. Cet accord permettra de matérialiser le soutien technique que TRAFFIC apportera au SYVBAC dans sa phase de développement, tout en insistant également sur la nécessité de transférer les capacités au niveau de l'OFAC et des groupes focaux nationaux afin d'assurer la pérennité du SYVBAC sur le long terme.

- **Validation d'un modèle structurel et fonctionnel.** Le SYVBAC fonctionnera comme une composante de l'OFAC, avec un appui technique de TRAFFIC pendant sa phase de développement. Les objectifs, la structure et le fonctionnement du SYVBAC ont été validés par l'ensemble des acteurs, et sont prêts à être mis en œuvre. Une soixantaine d'indicateurs de suivis de la filière « viande de brousse » ont été identifiés et une liste de 80 sites de suivi a été proposée par les points focaux et validée par les Ministères de six pays du Bassin du Congo : République Démocratique du Congo (RDC), Congo, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Gabon et Guinée Equatoriale.

- **Appui politique des pays.** Au cours de la période de ce projet, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des pays de la COMIFAC (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et RDC au cours des réunions des groupes de travail sur la « viande de brousse » de la CDB et CITES) ont exprimé leur soutien à TRAFFIC pour la mise en place du SYVBAC. Ceci étant, l'inscription à l'ordre du jour des sessions du Conseil des Ministères de la COMIFAC de l'examen du SYVBAC a dû être reporté en raison de l'agenda politique sous-régional chargé au cours de la période du projet. Néanmoins, il est prévu que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC soumette le projet SYVBAC à un prochain Conseil des Ministres de la COMIFAC pour adoption.

Enfin, le groupe « viande de brousse » de la CITES soutient le SYVBAC de façon explicite, et la réunion conjointe CDB/CITES sur la « viande de brousse » en juin 2011 à Nairobi a clarifié que la nécessité de développer des systèmes de suivi « viande de brousse » (monitoring system) sera incluse dans leurs recommandations #6 et #19.

- **Opérationnalisation de l'observatoire.** Un plan d'actions (2011-2014) pour la consolidation du développement du SYVBAC et sa mise en œuvre en Afrique Centrale a été élaboré. Ce plan permet d'assurer la mise en place et la coordination de la structure opérationnelle pour le fonctionnement de SYVBAC au sein de l'OFAC, de tester le SYVBAC sur des sites pilotes en utilisant une méthodologie homogène pour la collecte de données, de générer et communiquer l'information requise pour orienter les décisions de gestion, et enfin de renforcer les conditions nécessaires à la durabilité du SYVBAC sur le long terme.

- **Intérêt de la communauté internationale.** Le développement du SYVBAC, qui répond aux recommandations du groupe de Liaison viande de brousse de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) sur la création de mécanismes de suivi de la viande de brousse, propose une approche innovante qui pourrait être suivie comme exemple dans d'autres régions de forêts tropicales et subtropicales. Le développement du SYVBAC répond aussi à la demande à TRAFFIC du Groupe de Travail d'Afrique Centrale sur la « viande de brousse » de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) d'apporter un soutien technique aux Parties de la CITES dans la sous-région.

EXECUTIVE SUMMARY

"Bushmeat" is an important source of protein and income for rural and urban populations of Central Africa. Hunting provides about five million tons of game each year in the Congo Basin, which raises obvious ecological concerns, especially for the most vulnerable species. The causes of unsustainability of hunting are varied: rising urban consumption, uncontrolled growth of forestry and mining, loss of control by local communities of their traditional hunting territories, insecurity and poor governance ... Beyond ecological issues, over-exploitation of wildlife has implications for food security and the livelihoods of many people in tropical and subtropical forests, including indigenous communities. In this context, achieving sustainable management of wildlife presents many challenges, but is one of the most pressing goals to better meet the needs of local people without compromising wildlife for future generations. Different actors such as governments and their administrations, village communities, civil society, national and international organizations, the private sector and international donors are increasingly involved in initiatives that may halt or limit the unsustainable exploitation of "bush meat". Among those initiatives is the development of a "bush meat" monitoring system that provides information on the ecological, social and economic aspects of this resource to stakeholders (policy makers in particular) in Central African countries and can be used, for example, as a basis for the development / revision of the institutional and regulatory framework.

This report presents the main results of the project "A new step towards a comprehensive strategy for the sustainable use and trade of bushmeat in Central Africa". Funded by the French Development Agency (AFD) and by BMZ and WWF, the project was developed to support the creation of a **Central Africa bushmeat monitoring system** (SYVBAC) through a participatory approach. The most essential points that inspired the approach were the capacity to **reach a consensus** among all stakeholders on the development of the observatory, the willingness **to share and agree on the best choice for an operating model** of the observatory (including the technical aspects), but also the efforts put in place **to create the necessary conditions** for Central African States **to fully engage** in this initiative. This helped define the contours of the sub-regional monitoring system and to achieve the following key results:

- **Membership of regional and national stakeholders.** The process for creating this system actively involved all stakeholders on the basis of a participatory approach. All those stakeholders involved in "bushmeat" and contacted during this project, actively support the creation of SYVBAC.

- **SYVBAC institutional framework.** The institutional framework of this initiative was consolidated through one cooperation agreement between TRAFFIC and the COMIFAC to support the implementation of the convergence plan. This agreement turns on areas of cooperation particularly relevant regarding SYVBAC including Knowledge of the resource (strategic area 2), Biodiversity conservation (strategic area 4) and Capacity building, stakeholder participation, information, training (strategic area 7). This cooperation

agreement will contribute notably to strengthen the subregional integration of the process of development and implementation of SYVBAC. Moreover, a cooperation agreement between TRAFFIC and OFAC is under discussion. This agreement would help to carry out the technical support of TRAFFIC in the development phase of the SYVBAC, while insisting on the need to transfer capacities to OFAC and national focal groups in order to ensure the long-term durability of SYVBAC.

- **Validation of the structure and functioning of SYVBAC.** SYVBAC will function as a component of OFAC, with technical support from TRAFFIC during the development phase. The objectives, structure and operation of SYVBAC were validated by all stakeholders, and are ready to be implemented. Sixty monitoring indicators of "bush meat" use and trade were identified and 80 monitoring sites have been proposed by the "bushmeat" focal points and validated by the relevant ministries of six countries in the Congo Basin (DRC, Congo, Cameroon, CAR, Gabon and Equatorial Guinea).

- **Political support from the participating countries.** During the period of this project, Executive Secretariat of COMIFAC and COMIFAC countries (Cameroon, CAR, Gabon, DRC and Equatorial Guinea) have expressed their support to TRAFFIC for the establishment of SYVBAC. The validation of SYVBAC by the Council of Ministers of COMIFAC was postponed for 2012 because of the heavy political agenda during the project period. However, it is expected that the Executive Secretariat of COMIFAC to submit the SYVBAC project to a next Council of Ministers of the COMIFAC for passing. Finally, the "bush meat" group of the CITES supports SYVBAC explicitly, and the joint CBD / CITES "bush meat" in Nairobi in June 2011 clarified the need to develop "bush meat" monitoring systems under recommendations # 6 and # 19.

- **Implementation of the observatory.** An action plan (2011-2014) to consolidate the development of SYVBAC and its implementation in Central Africa has been developed. This plan describes four main activities: 1. Implement and coordinate the operational structure of SYVBAC within OFAC, 2. Test SYVBAC in pilot sites using a consistent methodology for data collection, 3. Generate and communicate the information needed to guide management decisions, and 4. Strengthen the conditions for the sustainability of SYVBAC in the long term.

- **Interest from the international community.** The development of SYVBAC meets the recommendations of the Bushmeat Liaison Group of the Convention on Biological Diversity (CBD) on the establishment of mechanisms for monitoring bushmeat and offers an innovative approach that could be followed as an example in other parts of tropical and subtropical forests. The development of SYVBAC also responds to the request of the Central Africa working Group on "bush meat" of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES) to provide technical support to the Parties of CITES in the sub-region.

INTRODUCTION

Ce rapport donne un aperçu des principaux résultats du projet intitulé « Un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse en Afrique Centrale », projet créé pour définir les bases institutionnelles et techniques du développement d'un système de suivi de la « viande de brousse » en Afrique Centrale. Dans le contexte de ce rapport, l'expression « viande de brousse » signifie tout produit d'espèces animales sauvages (domestiquées ou non) chassées à des fins alimentaires¹.

Le développement de ce projet suit les étapes logiques telles que définies au cours d'un précédent processus de consultation animé par TRAFFIC en Afrique Centrale, notamment suite à un atelier sous-régional sur la « viande de brousse » organisé et facilité par TRAFFIC (Douala, décembre 2008).

La section de ce rapport relative au *Contexte* fournie des informations sur la problématique de la « viande de brousse », les contextes régionaux (institutionnels et politiques notamment), la place de cette problématique dans le programme TRAFFIC, la justification et les enjeux du développement d'un système de suivi de la « viande de brousse » en Afrique Centrale, et enfin les principaux objectifs du projet ici présenté.

Une description des méthodes utilisées dans le cadre de ce projet précède une revue des principaux résultats du projet, et des leçons apprises au cours de sa réalisation. Des recommandations pour la continuité du développement de ce projet sont proposées à la lumière des conclusions relatives aux succès et aux leçons apprises.

Ce rapport est réalisé en premier lieu pour informer des efforts entrepris par les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONGs), les institutions scientifiques et techniques, et les professionnels du secteur forestier. Cependant, ce document s'adresse à tous les acteurs de terrain, qui part leur travail sur des sites définis, sont des témoins directs de l'évolution du contexte local en matière d'utilisation, de consommation ou de commerce d'espèces sauvages.

CONTEXTE

L'importance de la « viande de brousse »

La « viande de brousse » est une source importante de protéines et de revenus pour les populations rurales et urbaines d'Afrique Centrale. Environ cinq millions de tonnes de gibiers sont prélevées chaque année dans le bassin du Congo (Fa et al., 2002). De nombreuses études publiées depuis plus de 20 ans jusqu'à nos jours,

¹ Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), il n'existe pas de définition bien déterminée pour « viande de brousse ». Il s'agit d'un terme très général signifiant viande d'une espèce animale sauvage. Mais pour certains auteurs, le terme « bushmeat » (« viande de brousse ») fait référence aux prélèvement illégal d'espèces sauvages, alors que le terme de « wild meat » (« viande sauvage ») est utilisé pour les prélèvement légaux d'animaux. Dans certains pays africains, le terme utilisé est "game meat" (« viande de gibier »). La « viande de brousse » peut provenir de n'importe quelles espèces animales, rongeurs, porcs, antilopes primates, reptiles et amphibiens (Anon, 2011a). Pour d'autres auteurs (Nasi et al., 2008), l'expression viande de brousse signifie tout mammifère terrestre, oiseau, reptile ou amphibien non domestiqué chassé aux fins d'alimentation, les insectes, les crustacés, les larves, les mollusques et les poissons étant exclus de cette définition. Le Groupe de Liaison de la CDB définit la chasse à la « viande de brousse » (ou viande sauvage) comme le prélèvement d'animaux sauvages tropicaux et subtropicaux à des fins alimentaires et non alimentaires, dont l'usage médicinal (Anon, 2011b).

documentent l'échelle du commerce de « viande de brousse » et les effets de la chasse sur la faune en Afrique Centrale. Une dizaine d'espèces communes, et relativement résistantes aux pressions de chasse, représentent plus de 75% de la biomasse commercialisée. Cependant, dans certaines régions, la chasse a provoqué la disparition locale de certaines espèces emblématiques, amenant de nombreux biologistes de la conservation à s'intéresser à la durabilité de la chasse, et certaines ONGs de la conservation de la nature à encourager la lutte anti-braconnage et le démantèlement des filières illégales de commercialisation de la « viande de brousse ».

Les causes de la non durabilité de la chasse sont variées. La chasse commerciale pour une consommation urbaine croissante est souvent citée comme le principal facteur explicatif de l'augmentation de la pression de chasse en Afrique Centrale (Davies, 2002). Cependant, pour la plupart des chasseurs, la distinction entre chasse commerciale et chasse de subsistance est obsolète étant donné que la chasse procure du gibier qui est aussi bien une source d'alimentation qu'une source de revenus. Seule une minorité de chasseurs spécialisés exercent leur activité dans un but essentiellement commercial. L'accroissement du secteur forestier, et plus particulièrement celui des compagnies qui opèrent sans plan d'aménagement durable, est également un des facteurs importants à prendre en compte dans la problématique du commerce de « viande de brousse ». En effet, ces compagnies forestières peuvent contribuer à la destruction ou à la perturbation de certains habitats au cours de leur activité d'extraction, mais aussi faciliter la chasse à travers l'ouverture de routes et l'implantation de campements forestiers dans des zones autrefois isolées. La perte de contrôle par les communautés locales de leurs territoires traditionnels de chasse et des règles traditionnelles d'accès à la ressource, facilitent un accès libre et une augmentation de la pression de chasse qui conduit à une perte de durabilité de la ressource (Poulsen et al., 2009). Enfin, l'insécurité qui règne dans certains pays d'Afrique Centrale, la présence de milices armées dans les forêts protégées, la faible gouvernance, le manque de moyens pour appliquer la loi ont, d'une façon ou d'une autre, contribué à créer les conditions « favorables » à la surexploitation de la faune sauvage.

Cependant, et bien que la chasse pose des défis d'ordre écologique, la communauté internationale de la conservation reconnaît que les problématiques complexes relatives à la chasse et au commerce de la « viande de brousse » doivent être abordées à travers les aspects économiques, culturels, sociaux et de gouvernance, sans oublier les enjeux liés à la santé publique. En effet, la diminution de la faune sauvage est intimement liée à la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de nombreux habitants des forêts tropicales. La « viande de brousse » procure une source de viande primordiale pour les familles rurales et urbaines et constitue une composante importante de l'économie des foyers. La « viande de brousse » est également un réservoir de pathogènes zoonotiques, mais les dynamiques de transfert de ces infections vers l'être humain sont très peu connues. La « viande de brousse » est une source de revenus importante pour de nombreux acteurs de la filière, depuis les chasseurs jusqu'aux consommateurs finaux, en passant par les transporteurs et les commerçantes sur les marchés et les restaurants. Suivant les endroits, la consommation de la « viande de

brousse » peut s'expliquer par des raisons multiples : l'absence d'autres sources de protéines, les prix élevés des viandes issues d'élevage, des cultures et des traditions très ancrées à la fois chez les consommateurs ruraux et urbains, une préférence pour son goût.

Contextes régionaux

Contexte géographique, environnemental et socio-économique

Au cours de ces dernières décennies, l'importance de la chasse dans les pays d'Afrique centrale s'est développée en raison de multiples facteurs, notamment économiques (effondrement des cultures de rentes, diminution des emplois urbains, augmentation de la valeur de la viande de brousse tant comme source alimentaire que financière...). Associées à des valeurs culturelles fortement ancrées, et évoluant dans un contexte de développement de la pauvreté, du chômage, d'insécurité alimentaire, des conflits armés, de la pression démographique, la crise économique de l'Afrique centrale et l'urbanisation auraient ainsi contribué à l'expansion des prélèvements de la faune sauvage et au développement d'une filière lucrative et très mal encadrée par les lois peu adaptées : le commerce de la viande de brousse. Pour les plus pauvres, la chasse ou le commerce de la viande de brousse sont en effet une, voire la seule source de revenus permettant de satisfaire leurs besoins vitaux. Le développement d'infrastructures au travers de l'exploitation forestière a pu faciliter l'accès aux forêts vers des ressources jusque là inexploitées. Fort de ce constat général, les ONGs de conservation ont introduit le concept de « crise de la viande de brousse » en considérant les niveaux actuels de consommation de gibier comme non durables à la fois pour la faune sauvage mais aussi pour les populations locales elles-mêmes. Sur ces bases, les gouvernements et le secteur privé sont invités à réduire la chasse d'espèces non protégées et mettre en place des alternatives à la viande de brousse, même si cette approche reste difficile à mettre en œuvre du fait que la consommation de viande de brousse soit très ancrée dans les mœurs.

La problématique de la viande de brousse est donc aujourd'hui placée au centre de la gestion durable des ressources naturelles dans le Bassin du Congo. Les relations étroites entre l'utilisation de la faune sauvage et les questions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence des communautés justifient sans conteste l'attention bienveillante accordée à la crise de la « viande de brousse ». Dans ce contexte, différents acteurs que sont les administrations, les communautés villageoises, la société civile, les organisations nationales et internationales, le secteur privé et les bailleurs de fonds internationaux se mobilisent et/ou sont appelés à se mobiliser davantage pour encourager toutes les initiatives pouvant stopper ou limiter l'exploitation non durable de la viande de brousse.

Contexte institutionnel et politiques publiques du secteur

De nombreuses conventions, accords et institutions reconnaissent l'importance et la gravité du problème de l'utilisation et du commerce non durable de la viande de brousse.

Au niveau international

En 2008, la neuvième session de la Conférence des Parties (CdP9, Bonn) de la CDB presse les Parties de s'attaquer en priorité aux menaces anthropiques majeures sur la biodiversité forestière, incluant l'utilisation non règlementée et non durable des produits forestiers et des ressources (dont la chasse et le commerce non durable de la viande de brousse et leurs impacts sur les espèces non cibles (Anon. 2008b).

Les parties sont d'autres part invitées à renforcer la gouvernance et le contrôle des lois forestières à tous les niveaux, de prendre des mesures législatives et autres pour empêcher la collecte et le commerce en violation des législations nationales des ressources et produits forestiers, et contribuer aux efforts bilatéraux, régionaux et internationaux à cette fin (Décision IX/5 de la CdP9, Bonn 2008). En octobre 2009, la première réunion du Groupe de Liaison sur la viande de brousse de la CDB a produit ses recommandations nationales et internationales pour la conservation et l'utilisation durable de la « viande de brousse », sur la base des informations contenues dans le rapport CDB Technical Series No. 33, « Conservation et Utilisation des Ressources Fauniques : La Crise de la Viande de Brousse ». Enfin, la dixième session de la Conférence des Parties à la CDB (octobre 2010) a adopté sa décision X/32 sur l'« Utilisation durable de la diversité biologique » et a pris note des recommandations de la première réunion du Groupe de Liaison sur la « viande de brousse ». Cette même réunion a aussi initié, à travers son groupe de liaison sur la « viande de brousse », l'identification des options pour des alternatives alimentaires et de revenus à petites échelles dans les pays tropicaux et subtropicaux basées sur l'utilisation durable de la biodiversité (cf. Van Vliet, sous presse).

De son côté, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a créé en 2000 un groupe de travail sur la « viande de brousse » en Afrique centrale en vue de définir et soutenir la mise en œuvre de stratégies et de plans d'actions nationaux. Ce groupe de travail comprend des représentants de six pays (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine, République du Congo et République Démocratique du Congo). Jusqu'à aujourd'hui, quatre Etats (Cameroun, Gabon, Congo et République Démocratique du Congo) se sont déjà engagés dans un processus de développement de stratégies et de plans d'actions nationaux. Cependant, il convient de noter que les activités du Groupe de Travail CITES sur la Viande de Brousse en Afrique Centrale (GTVBAC) ont diminué depuis 2004 par manque de financements et jusqu'à maintenant, les impacts en matière de conservation sur le terrain issus de ces processus sont relativement marginaux.

En 2004, la CdP a adopté la Résolution Conf. 13.11 sur la viande de brousse, qui reconnaît que le braconnage et le commerce illicite de la viande de brousse constituent la menace majeure à la survie des

espèces de faune sauvage (grands singes, éléphants, crocodiles...) en Afrique en général, en Afrique centrale en particulier, mais également en tout autre pays dans le monde. Cette Résolution demande aux organisations internationales pertinentes et aux secrétariats des traités internationaux ainsi qu'à leurs Parties de reconnaître le rôle important qu'ils peuvent jouer en fournissant une assistance, en particulier aux Etats des aires de répartition, en réglementant le commerce de la viande de brousse et en abordant les questions de pauvreté, de dégradation de l'habitat, de croissance démographique humaine et d'utilisation des ressources naturelles, notamment la CDB, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), y compris son Projet pour la survie des grands singes (GRASP), et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Enfin, la CdP15 de la CITES (Doha, Qatar, mars 2010) encourage le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse "à collaborer dans son travail avec la Convention sur la diversité biologique et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et est invité à attirer l'attention du Comité permanent et/ou de la Conférence des Parties sur toute question relative à l'application de la résolution Conf. 13.11." (Décision 14.73), mais aussi "à poursuivre ses travaux, également en collaboration avec le groupe de liaison de la Convention sur la diversité biologique sur les ressources forestières non ligneuses, et à faire rapport au Comité permanent sur les progrès accomplis dans l'application des plans d'action nationaux relatifs au commerce de la viande de brousse et d'autres initiatives qu'il prend à ce sujet. Un rapport sur la question de la viande de brousse devrait être soumis à la 16^e session de la Conférence des Parties" (Décision 14.74 Rev. CdP15). Ces Décisions s'ajoutent aux résultats et aux recommandations pour une meilleure collaboration entre les conventions CITES et CDB issus d'un atelier en 2004 et ayant associé les deux Secrétariats de ces deux conventions de, (Stolpe et Fischer, 2004). C'est dans ce contexte qu'une réunion conjointe du groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse et le groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse en Afrique Centrale a été organisée par la CDB/CITES avec le soutien de différents partenaires (COMIFAC, Centre International de Recherche sur les Forêts (CIFOR), CMS, FAO, PNUE-GRASP, UICN et TRAFFIC) à Nairobi (Keyna) en juin 2011². La réunion conjointe a révisé les recommandations nationales et internationales du groupe de liaison de la viande de brousse, et ses résultats seront considérés par la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) de la CDB (Anon. 2011c) qui se déroulera du 7 au 11 novembre 2011 à Montréal, au Canada.

² Le Secrétariat de la CITES a préparé un document sur le travail réalisé sur la viande de brousse dans le cadre de la Convention, incluant notamment des informations sur l'utilisation de la viande d'éléphant dans le commerce de viande de brousse en Afrique Centrale rassemblées par le programme de Suivi des abattages illicites d'éléphants (MIKE) en partenariat avec l'UICN.

D'autre part, en marge de cette réunion conjointe organisée par CDB/CITES, cinq des six pays du GTVBAC de la CITES (Cameroun, Congo, RDC, Guinée Equatoriale et République centrafricaine) se sont réunis le 10 juin 2011. Le GTVBAC a souligné le besoin d'accroître les capacités pour évaluer de façon compréhensive la nature et l'échelle du commerce de la "viande de brousse" et pour établir des politiques appropriées et des plans de gestion (incluant le besoin de suivi des espèces chassées pour leur viande, pour les avis de commerce non préjudiciables et pour l'accroissement de la traçabilité de la viande entrant dans le commerce). Le GTVBAC a aussi souligné que le SYVBAC était une initiative pertinente pour la problématique "viande de brousse" en Afrique Centrale, exprimant son soutien entier et son intention de suivre étroitement cette initiative (Anon. 2011d).

La CMS s'intéresse aussi aux questions de la viande de brousse, en particulier à travers son Accord sur la Conservation des Gorilles et de leurs Habitats, qui prévoit notamment le développement d'un Système de suivi et d'informations pour l'Accord Gorille, comme discuté à la première Réunion du Comité Technique de l'Accord à Kigali, Rwanda, les 29-30 mars 2011 (Anon. 2011e), mais aussi à travers son Memorandum d'Accord (MoUs) concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest de l'éléphant d'Afrique.

Enfin, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'intéresse aussi aux questions relatives à la consommation de la "viande brousse" afin de comprendre la transmission des zoonoses. Ainsi, des manuels de terrain sur le contrôle des maladies transmissibles dans les urgences ont été développés (Anon. 2005a), de même que des protocoles pour l'évaluation des risques en cas de contrôle des maladies transmissibles dans les urgences humanitaires.

En Afrique centrale

La déclaration de Yaoundé en 1999 souligne l'engagement officiel des chefs d'Etats d'Afrique centrale à œuvrer de manière concertée à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de leurs pays. Fort de ce mandat des Chefs d'Etat, les Ministres en charge des forêts des pays concernés se sont réunis pour la première fois à Yaoundé (2000) pour la première Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). La COMIFAC a élaboré et adopté en février 2005 un Plan de Convergence pour une meilleure gestion et conservation des forêts d'Afrique Centrale. Ce plan s'articule autour de 10 axes stratégiques, notamment l'axe 2 (connaissance de la ressource avec notamment le renforcement et/ou la mise en place d'observatoires nationaux ou régionaux), l'axe 5 (valorisation durable des ressources forestières), l'axe 6 (développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté) et l'axe 7 (renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation). Ce plan actualisé présente une vision à long terme des actions convergentes à mener au niveau sous-régional et des actions à entreprendre au niveau national pour assurer cette gestion concertée des écosystèmes forestiers.

La 5^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC (septembre 2008, Bangui, RCA) a notamment validé le Projet d'accord sur le contrôle forestier en Afrique centrale et la feuille de route sur le processus d'harmonisation des politiques forestières en Afrique centrale et recommandé l'élaboration des directives sous-régionales sur la gestion durable des PFNL d'origine animale en Afrique centrale.

La 6^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC (novembre 2010, Kinshasa, RDC) a pris acte d'un Projet de déclaration des chefs d'Etats des pays membres de la COMIFAC concernant l'adoption du plan d'actions pour l'application des législations sur le commerce de la faune sauvage (2011-2016) et ont instruit le Secrétariat Exécutif de finaliser ce projet de déclaration suivant une approche participative.

D'autre part, la coordination entre les nombreuses initiatives en matière de conservation dans la sous région est sans doute insuffisante. La plupart de ces projets sont conduits isolément. Par conséquent, les effets génériques posés par l'exploitation de la viande de brousse (commerce en particulier) ne sont pas traités d'une manière systématique. Dans le Bassin du Congo, aucune approche globale concernant le travail sur la viande de brousse est intégrée dans un cadre ou une structure sous régionale, permettant de tirer les leçons apprises des uns et des autres.

Enfin, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) assure la facilitation des échanges de ses nombreux membres gouvernementaux, les Communautés Autochtones et Locales (CAL), ONG, et secteurs privés qui apportent un appui à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et de la Déclaration de Yaoundé. Depuis 2008, TRAFFIC est membre du PFBC, soulignant ainsi son intérêt pour la protection de la biodiversité en Afrique centrale, la promotion d'une bonne gouvernance forestière et l'amélioration du niveau de vie des habitants dans la sous-région.

Autres interventions ou projets actifs dans le secteur « de la viande de brousse »

De nombreuses interventions, initiatives et projets ont été et sont entrepris par de nombreux acteurs en Afrique centrale sur la problématique « viande de brousse », parmi lesquelles :

- l'initiative sous-régionale, coordonnée par la COMIFAC, et ses institutions partenaires, de développement d'un observatoire des forêts d'Afrique centrale - projet Forêts d'Afrique Centrale (FORAF) devenu Projet de Consolidation de Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (CEO FAC) - qui vise la mise en place de systèmes de suivi de (i) la déforestation, (ii) de l'exploitation forestière et (iii) de la conservation de la biodiversité ;
- les projets de différentes ONGs internationales (entre autres, WWF, Wildlife Conservation Society (WCS), Bushmeat Crisis Task Force (BCTF)...) et nationales (Cameroon Environmental Watch (CEW)...) dont de nombreuses actions sont entreprises dans le cadre des principales stratégies de

protection et d'utilisation durable de la ressource (protection, sécurité alimentaire et moyens d'existence, politique et législation, renforcement des capacités, sensibilisation et éducation) ;

- les travaux d'autres associations ou d'organisations scientifiques ou apparentées (au sens très large du terme), e.g. Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), CIFOR, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), OIBT ;
- la FAO a soumis un projet au Fonds Français de l'Environnement Mondial (FEM) en juillet 2010 sur la gestion durable de la faune et du secteur « Viande de brousse » en Afrique centrale. Le projet devrait démarrer en 2011 pour une durée de 5 ans. TRAFFIC a été identifié comme partenaire clé, et au sein du projet, il est prévu que TRAFFIC joue un rôle prépondérant dans la facilitation d'un processus régional de réformes participatives du cadre légal légiférant la chasse et le commerce de gibier. Par ailleurs, TRAFFIC, et en particulier le SYVBAC, ont été identifiés pour leur rôle dans le partage des informations et la capitalisation des leçons apprises en matière de gestion participative de la faune.
- créé en 2001, le partenariat entre le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et al Culture (UNESCO) pour la survie des grands singes (GRASP) tente de lever la menace d'extinction pesant sur la plupart des populations de grands singes, le braconnage pour la "viande de brousse" ayant été identifié comme étant une pression majeure sur les populations de grands singes.



Crédit: TRAFFIC / Nathalie Van Vliet

Athérure *Atherurus* sp. et pangolin *Manis* sp. fumés vendus à Mamfe, Cameroun, 2009

Tableau 1 : Liste (non exhaustive) de documents de référence sur la problématique « viande de brousse » pour l'Afrique Centrale.

Principaux textes de références	Sources
<p>Conventions & Accords internationaux</p> <p>CITES: Résolution Conf. 13.11 : "Viande de Brousse" (octobre 2004)</p> <p>CITES: Décisions 14.73 & 14.74 (Rev CdP15) (mars 2010)</p> <p>CITES: 3ème Réunion du Groupe de Travail CITES sur la viande de brousse en Afrique Centrale. Rapport des travaux. Douala 6-7 septembre 2002</p> <p>CITES: Réunion technique du Groupe de Travail sur la viande de brousse en Afrique Centrale - Douala les 5 et 6 juillet 2001 - Rapport de synthèse</p> <p>CITES: 4ème Réunion ordinaire des membres et partenaires du Groupe de Travail CITES sur la viande de brousse - Douala 26-28 mars 2003</p> <p>CITES: Study on Wildlife Legislation & Policies in Central African Countries. Final Report - By CITES BWG/IUCN (mars 2003)</p> <p>CITES: Interpretation et mise en œuvre de la Convention. Conservation et commerce des espèces - Viande de brousse. 61ème session du Comité Permanent (Genève, août 2011) - SC61 Document 42.</p> <p>CDB: Décision IX/5 (biodiversité forestière) de la 9ème session de la Conférence des Parties de la CDB (Bonn, 2008)</p> <p>CDB: Décision X/32 (utilisation durable) de la 10ème session de la Conférence des Parties de la CDB (Nayoga, 2010)</p> <p>CDB: Recommandations révisées du Groupe de Liaison sur la Viande de brousse (Nairobi, juin 2011)</p> <p>CMS: Résolution 1.1 relative au Système de suivi et d'informations pour l'Accord Gorille (Préparé par le secrétariat PNUE/CMS) UNEP/CMS/GOR-TC1/Inf.3.1 - UNEP/CMS/GOR-MOP1/Res.1 Rev.1 - 4 décembre 2008</p>	<p>http://www.cites.org/fra/res/13/13-11.shtml</p> <p>http://www.cites.org/fra/dec/valid15/14_73-74.shtml</p> <p>http://www.cites.org/common/prog/bushmeat/3rd_meet.pdf</p> <p>http://www.cites.org/fra/prog/bushmeat/0107_WG_report.shtml</p> <p>www.cites.org/common/prog/bushmeat/4rd_meet.pdf</p> <p>http://www.cites.org/fra/prog/bushmeat.shtml</p> <p>http://www.cites.org/</p> <p>http://www.cbd.int/decision/cop/?id=11648</p> <p>http://www.cbd.int/decision/cop/?id=12298</p> <p>http://www.cbd.int/doc/?meeting=LGBUSHMEAT-02</p> <p>http://www.cms.int/species/gorillas/gor_tc1_meetingdocs.htm</p>
<p>Traité & Accords sous-régionaux</p> <p>Traité relatif à la Conservation et à la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) – Février 2005</p> <p>Conférence ministérielle sur l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG): Déclaration ministérielle (Yaoundé, Cameroun, 13-16 Octobre, 2003)</p> <p>Plan de convergence de la COMIFAC: Axe stratégique 2 (connaissance de la ressource). Point 2.2: renforcement et/ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux</p>	<p>http://www.comifac.org/Members/webmaster/documents-officiels</p> <p>siteresources.worldbank.org/INTFORESTS/Resources/AFLEGMinisterialDeclaration_French.pdf</p> <p>http://www.comifac.org/plan-de-convergence</p>
<p>Stratégies & Plans d'Action nationaux</p> <p>Cameroun - Atelier sur l'élaboration d'un Plan d'Action du Cameroun sur la viande de brousse. Kribi, Cameroun, du 11 au 12 novembre 2003</p> <p>Cameroun - Rapport présenté à la réunion CDB/CITES (Nairobi, juin 2011)</p> <p>République du Congo - Elaboration de la stratégie et du plan d'action national sur la viande de brousse. Rapport de l'atelier et Plan d'Action National</p> <p>République du Congo - Rapport de la République du Congo sur la viande de brousse présenté à la réunion CDB/CITES (Nairobi, juin 2011)</p> <p>République Centrafricaine - Rapport de la République Centrafricaine sur la viande de brousse présenté à la réunion CDB/CITES (Nairobi, juin 2011)</p> <p>Gabon - Stratégie Nationale de Gestion de la Viande de Brousse - (Draft) - Version 4. (2008) - Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche</p> <p>RDC - Elaboration de la Stratégie Prise et du Plan d'Action National sur la « viande de brousse » – Rapport de l'atelier de Kinshasa – 23-24 septembre 2009. TRAFFIC Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.</p>	<p>ftp://ftp.fao.org/docrep/nonfao/ai790f/ai790f00.pdf</p> <p>http://www.cbd.int/doc/?meeting=LGBUSHMEAT-02</p> <p>www.cites.org/common/prog/bushmeat/congo</p> <p>http://www.cbd.int/doc/?meeting=LGBUSHMEAT-02</p> <p>http://www.cbd.int/doc/?meeting=LGBUSHMEAT-02</p> <p>www.traffic.org/species-reports/traffic_species_mammals63.pdf</p>

TRAFFIC et la problématique « viande de brousse »

Dans le cadre de sa stratégie à long terme et de son programme de conservation couvrant la période 2009-2012, TRAFFIC a notamment décidé de concentrer ses travaux sur la thématique relative au commerce des ressources fauniques et végétales (i.e. les produits de la pêche, les plantes aromatiques et médicinales, les produits du bois...), notamment celui relatif à la viande d'espèces sauvages. Le but de TRAFFIC est d'inverser les déclinés actuels des populations d'espèces sauvages et les risques consécutifs relatifs à la sécurité alimentaire résultant de la surexploitation des animaux utilisés pour la viande et pour la médecine.

Dans le monde

Les mammifères, les reptiles, les amphibiens et les oiseaux sauvages forment une composante importante de l'alimentation humaine à travers le monde. Dans certaines régions, la « viande sauvage » est la seule forme de protéine animale disponible, d'accès facile et/ou abordable. Dans d'autres régions, incluant une grande partie de l'Europe et de l'Amérique du Nord, cette viande est mangée de préférence pour son goût ou pour le simple fait que c'est du « sauvage ». Les vertébrés terrestres sont aussi utilisés comme une source de médicaments, en particulier en Asie de l'Est et du Sud-Est, où de nombreuses parties du corps sont incluses dans la pharmacopée médicinale traditionnelle. En fait, le plus souvent il n'existe pas de ligne bien claire entre la consommation à des fins alimentaires et celle à des fins médicinales, certaines espèces étant consommées pour leurs propriétés « toniques ». De plus en plus d'espèces de vertébrés sont chassées à des niveaux dangereusement bas suite à la demande commerciale croissante pour la viande et les médecines, certaines de ces espèces étant maintenant en danger d'extinction. Cette situation continue de s'empirer, reflétant en partie l'augmentation de la richesse dans les grands marchés de consommation menant à une augmentation du pouvoir d'achat, et des améliorations dans les infrastructures de transport ouvrant l'accès à des habitats autrefois inaccessibles et les liant avec les marchés de consommation. Le déplacement de populations rurales à grande échelle, . comme le résultat de conflits, amène aussi une pression croissante sur la faune sauvage comme source de protéines, comme cela a déjà été montré en Afrique.

Des efforts pour traiter ce problème doit prendre en compte à la fois les impératifs de besoins humains et de conservation des espèces sauvages, et sont probablement plus efficaces s'ils rassemblent un large éventail de parties prenantes pour créer et mettre en œuvre une stratégie partagée. Ceci incluse aussi bien les organisations de développement que les organisation de conservation de l'environnement, en particulier étant donné le problème croissant de l'insécurité alimentaire dans de nombreuses parties du globe.

Le travail de TRAFFIC promeut le développement et la mise en œuvre des stratégies aux niveaux national, transfrontalier et régional, qui prennent en compte des outils pour un meilleur suivi du commerce, qui encouragent des efforts plus importants en matière d'application de la loi pour traiter des questions relatives au commerce des espèces protégées et menacées, et qui considèrent les méthodes alternatives pour répondre aux besoins humains actuellement assouvis à travers la chasse non durable. La Chine, le Viet Nam, le

Cameroun et la Tanzanie³ figurent parmi les pays cibles. Une grande priorité a été placée sur les espèces connues pour être en déclin du fait de leur commerce, incluant des tortues terrestre et d'eaux douces, les pangolins et les grands ongulés. Ce travail est une importante contribution aux efforts de conservation des zones prioritaires du WWF incluant le Bassin du Congo, Bornéo, le complexe du Mékong, la région boisée du Miombo, l'Amazonie et les Guyanes, en aidant à s'assurer que les estomacs vides ne mèneront pas à des forêts vides. Ce programme soutient aussi la conservation des espèces emblématiques du WWF en Afrique (Eléphants et Grands Singes) et en Asie (Antilope Saiga, les tortues terrestres et d'eaux douces).

Ce travail soutient aussi l'atteinte des résultats du programme Global de l'UICN pour permettre des politiques et des systèmes de gouvernance pour la conservation de la biodiversité, la gestion des écosystèmes pour le bien être des populations humaines, et la sensibilisation à l'environnement de l'économie mondiale. Ce programme contribue aussi à délivrer la Stratégie sur les paysages et les moyens d'existence de l'UICN dans le Bassin du Congo, et plus généralement l'Initiative de Conservation pour la Réduction de la Pauvreté.

En Afrique Centrale

Les espèces sauvages occupent une place importante dans le régime alimentaire des populations d'Afrique Centrale en offrant une source de protéines et un revenu. L'urbanisation accrue, l'amélioration des infrastructures de transport et, dans certains cas, une augmentation de la richesse ont modifié la dynamique de ce commerce. De nombreuses espèces sont chassées et font l'objet d'un commerce non durable, souvent en infraction avec la législation nationale.

Installé depuis mai 2008 à Yaoundé (Cameroun), le bureau TRAFFIC en Afrique Centrale développe un programme de conservation dont une de ses composantes se concentre sur (i) **la réduction de la surexploitation et le commerce illicite** et non durable des espèces sauvages utilisées pour leur viande, (ii) **l'amélioration de la capacité de surveillance et de contrôle** des personnels des administrations d'Afrique Centrale en matière de commerce des espèces sauvages et (iii) **l'amélioration de la transmission des informations et des connaissances** relatives aux problèmes du commerce des espèces sauvages, au personnel des administrations pertinentes (faune et flore sauvages, forêt, santé, finances), aux commerçants d'espèces sauvages, aux Communautés Autochtones et Locales (CAL), aux ONGs, aux Organisations Inter Gouvernementales (OIG) et au grand public.

Afin de lutter mieux appréhender les questions relatives à l'exploitation non durable et/ou illégale et au commerce lié, il est nécessaire de bien comprendre le contexte macroéconomique, social, politique, culturel et juridique dans lequel il s'effectue. En outre, compte tenu de l'importance et de l'ampleur de la

³ En Tanzanie, TRAFFIC attire l'attention sur le besoin de gérer la fourniture de protéines de viande sauvage dans les camps de réfugiés de telle façon que les populations sauvages locales ne soient pas dévastées, mais prélevées de façon durable, et pour s'assurer que les résidents de tels camps ont suffisamment de protéines pour se nourrir (Jambiya, G., Milledge, S.A.H. and Mtango, N. (2007). „Night Time Spinach”: *Conservation and livelihood implications of wild meat use in refugee situations in north-western Tanzania*. TRAFFIC East/Southern Africa, Dar es Salaam, Tanzania.). Plus récemment, TRAFFIC a travaillé sur les questions relatives à la mise à disposition de la viande des animaux sauvages auprès les populations humaines rurales en Namibie (Lindsey, 2011), au Mozambique et au Zimbabwe. Auparavant, TRAFFIC a fourni la première étude globale sur le commerce de la viande à des fins alimentaires et médicinales en Afrique de l'Est et Australe (Barnett, 2000).

consommation et du commerce de viande de brousse, toute intervention de TRAFFIC visant à résoudre le problème se base sur (cf. Anon. 2007) :

- ⇒ **l'amélioration des moyens de subsistance** et de la **sécurité alimentaire** de ceux qui dépendent actuellement des espèces sauvages pour leur nourriture et/ou leur revenu ;
- ⇒ **l'intégration des procédures** : tirer parti des procédures juridiques et des procédures établies par les politiques existantes et les influencer ;
- ⇒ **l'amplification et la reproduction** : veiller à ce que les bénéficiaires du programme placent ces objectifs et ces réalisations en priorité au plus haut niveau de la prise de décision, et à ce que les résultats obtenus et les leçons tirées soient partagés et reproduits au niveau régional.

TRAFFIC s'inscrit dans une démarche visant à assurer la liaison entre une recherche continue sur le terrain et des interventions de politique générale au niveau national, sous-régional et mondial. Ce rôle comprend notamment l'identification et la diffusion de solutions réglementaires et non-réglementaires destinées à lutter contre le commerce illicite et non-durable, et l'évaluation de leur impact.

Le programme de TRAFFIC en Afrique centrale a développé un programme "viande de brousse" qui tente de suivre son commerce dans la région. En septembre 2009, TRAFFIC a soutenu l'organisation d'un atelier en République Démocratique du Congo, où les agences gouvernementales et d'autres parties prenantes ont établi les grandes lignes d'un plan d'action national pour faire face au commerce non durable de la « viande de brousse » qui mène de nombreuses espèces, notamment de grands mammifères, au bord de l'extinction dans la région (Ringuet *et al.*, 2010a).

Le travail de TRAFFIC dans la région promeut le développement et la mise en œuvre des stratégies aux

Crédit: TRAFFIC / Nathalie Van Vliet



niveaux national, transfrontalier et régional, qui prennent en compte des outils pour un meilleur suivi du commerce, qui encouragent des efforts plus importants en matière d'application de la loi pour traiter des questions relatives au commerce des espèces protégées et menacées, et qui considèrent des méthodes alternatives pour répondre aux besoins humains actuellement assouvis à travers la chasse non durable.

"Viande de brousse" fumée vendue à Mamfe, Cameroun mars 2009

Développement d'un système de suivi de la « viande de brousse » en Afrique Centrale

Justification

Les stratégies nationales existantes sur la « viande de brousse » dans les pays d'Afrique Centrale et les recommandations existantes de plusieurs groupes de travail ou groupes des experts des conventions et accords régionaux (entre autres, CDB, CITES, COMIFAC) ainsi que les recommandations nationales du Groupe de Liaison Viande de brousse de la Convention sur la Diversité Biologique (Nasi et al., 2008), soulignent l'importance du développement d'un système de suivi de la filière « viande de brousse » aux niveaux national et sous-régional pour informer les décideurs et orienter les politiques de gestion de cette filière. Alors que les revenus engendrés par le commerce de « viande de brousse » représentent une part non négligeable du Produit Intérieur Brut national, cette ressource n'est pas intégrée dans les statistiques nationales et le fonctionnement des filières reste très mal connu. Malgré l'attention particulière portée sur la problématique « viande de brousse », l'information disponible sur la chasse et le commerce est encore fragmentaire et les leçons apprises sont alors difficiles à capitaliser. D'autre part, même lorsqu'elles sont publiées et disponibles, de nombreuses publications sont écrites en langue anglaise. Les études de terrain sont généralement spécifiques à des sites ou des pays, sans suivi ou coordination entre les sites, et de nombreuses études sont sous formes de rapports non publiés ou sont difficilement accessibles. Ainsi, les gouvernements et d'autres acteurs ne possèdent pas de données objectives à l'échelle nationale ou régionale pour appuyer leurs décisions de gestion. La « faune » et la « viande de brousse » ne sont pas encore incluses de façon explicite dans les données actuellement collectées par l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC). L'OFAC est une initiative de nombreux membres du PFBC pour répondre à l'axe stratégique n°2 du Plan de convergence de la COMIFAC: "connaissance des ressources". L'OFAC, mandaté par la COMIFAC, a pour objectif de mutualiser les connaissances nécessaires et les données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions écologiques, économiques et sociales. Il cherche à offrir aux opérateurs forestiers une vision transversale sur le secteur en agissant sur plusieurs facteurs, parmi lesquels : (i) le renforcement des capacités de collecte des données de référence, (ii) le développement de suivis thématiques de l'environnement naturel et socio-économique pour l'aide à la décision au bénéfice de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et (iii) la mise en place d'un mécanisme pérenne régional d'observatoire.

Enjeux

Les enjeux globaux sont à la fois sociaux, économiques, politiques et écologiques. Ils portent notamment sur :

- *L'amélioration des conditions de vie* des populations humaines rurales vivant près des ressources biologiques, et dont elles dépendent totalement ou en grande partie pour leur subsistance;

- *L'émergence d'une prise de conscience politique* de la nécessité de traiter globalement la problématique de la « crise » de la viande de brousse ;
- *L'effacement des divergences d'intérêts et la faible/manque de collaboration* entre les acteurs institutionnels et politiques et différents partenaires, notamment du secteur privé.
- *La diminution des conflits* entre les usagers des ressources fauniques (secteur privé et communautés villageoises par exemple) ;
- *La gestion durable* des ressources naturelles et plus particulièrement de la faune sauvage.

D'autres enjeux plus précis, peuvent être précisés comme suit:

- *Une meilleure compréhension du contexte macroéconomique, légal, politique, social et culturel* dans les pays où il convient de garantir une utilisation et un commerce de la viande de brousse durables pour répondre aux besoins des populations dépendant de cette ressource.
- *La structuration des données et informations disponibles sur la viande de brousse* pour identifier la meilleure option et pour disposer d'un dispositif pérenne capable de fournir des informations sur ce qu'il faut faire d'une manière opérationnelle. En d'autre terme, il n'existe pas « d'observatoire » de l'utilisation et du commerce des produits fauniques en Afrique centrale, incluant les aires protégées et les concessions forestières notamment.
- *Des informations disponibles pour dégager des priorités claires* aux échelles géographiques appropriées et pertinentes, permettant aux parties prenantes, et avant tout aux décideurs, de définir et/ou actualiser et soutenir des politiques de gestion durable des ressources fauniques, notamment l'évolution et la révision du cadre institutionnel et/ou réglementaire en intégrant l'importance économique de la faune sauvage et des filières viande de brousse, et commencer à identifier les options à prendre par les gouvernements (aires d'interventions, espèces sur lesquelles se focaliser, acteurs sur lesquels agir...).
- *Un intérêt accru des parties prenantes et une collaboration effective* entre les institutions / politiques nationales et différents autres partenaires, notamment du secteur privé forestier, et une vision partagée pour de la problématique.
- *Un soutien à la mise en œuvre du Plan de convergence* et de ses axes stratégiques (notamment axes n°2, 5, 6 et 7)

C'est dans ce contexte que TRAFFIC a reçu en 2008 un cofinancement du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) pour initier une consultation sous-régionale sur la pertinence du développement d'un observatoire sur la « viande de brousse » en Afrique Centrale. Dans ce cadre, un premier atelier (Douala, Cameroun, décembre 2008) rassemblant des experts de la sous-région pour discuter de l'utilité d'un système de suivi de la filière « viande de brousse » en Afrique Centrale, et de s'accorder sur son objectif ainsi que son fonctionnement global (Anon. 2008a). Au total, l'atelier a réuni 24 participants et 10 organisations, WWF, CIFOR, TRAFFIC, WCS, Société Zoologique de Londres/Conservation et Recherche sur les Espèces en danger (ZSL/CRES), Université de Reading (RU), MIKE/UICN, BCTF, Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) et CIRAD. Cet atelier a

permis de préciser la pertinence et souligner l'importance de la mise en place d'un tel système de suivi. Les parties prenantes présentes ont exprimé leur volonté à participer à ce système de suivi, rappelant l'importance de prendre en compte la durabilité écologique, économique et sociale de la filière « viande de brousse ».

« Un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse en Afrique Centrale » : un projet pour le développement d'un système de suivi de la « viande de brousse » en Afrique Centrale

En 2009, TRAFFIC a défini le projet « Un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse en Afrique Centrale », principalement pour créer et sécuriser les conditions pour le développement et la mise en œuvre d'un système de suivi de « viande de brousse » à l'échelle sous-régionale ou SYVBAC (Système de Suivi de la filière « viande de brousse » en Afrique Centrale). Ce projet a reçu le soutien de l'UICN qui, à travers la seconde phase de son Accord Cadre avec le gouvernement français, a permis de faciliter le soutien financier de l'AFD. Le projet s'est déroulé de juillet 2009 à juin 2011.

L'objectif général du projet est de contribuer à une meilleure connaissance de la ressource « viande de brousse » (aspects économiques, sociaux et environnementaux en particulier), au renforcement des capacités, à la participation et la sensibilisation des acteurs impliqués dans la conservation, l'utilisation et le commerce durables de la « viande de brousse » aux bénéficiaires des populations qui en dépendent pour leurs moyens d'existence.

Objectifs spécifiques

- *Développer un dispositif pérenne sur la « viande de brousse » (observatoire) permettant de fournir des informations écologiques, sociales et économiques sur cette ressource aux parties prenantes (décideurs en particulier) pouvant servir de base dans le cadre de l'évolution/la révision du cadre institutionnel et réglementaire. Ce dispositif contribuera à mieux apprécier les dimensions écologique, sociale et économique de la problématique de la viande de brousse ;*
- *Renforcer l'implication du secteur privé forestier sur les questions relatives à l'utilisation et au commerce de la faune sauvage (viande de brousse en particulier) à l'intérieur et autour des concessions forestières ;*
- *Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs en charge du suivi et de l'application des dispositions légales nationales relatives à la conservation/gestion des ressources fauniques.*

Ce projet est cohérent par rapport au cadre logique de l'accord cadre France-UICN (renforcement de la gouvernance internationale en matière de conservation de la biodiversité).

Les paragraphes suivants présentent les résultats du projet « Un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse en Afrique Centrale ».

METHODES

De nombreux ateliers, réunions et consultations aux niveaux national, régional et international ont été entrepris au cours de ce projet afin de **rechercher un consensus** de l'ensemble des parties prenantes autour du développement de l'observatoire, de **partager et de choisir un modèle de fonctionnement** de cet observatoire (aspects techniques notamment), mais aussi de **créer les conditions** pour une adhésion des Etats d'Afrique Centrale autour de cette initiative et en vue **du portage officiel** de l'observatoire par les Etats d'Afrique Centrale.

A la recherche d'un consensus

Animation d'une approche participative

- *la sensibilisation des administrations en charge de l'application de la loi faunique* : en collaboration étroite avec l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA), TRAFFIC a organisé et facilité un atelier (Douala, 26-27 avril 2010) visant à la sensibilisation et au renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi et de l'application des dispositions légales nationales (Cameroun, Congo et RCA) relatives à la conservation et la gestion des ressources fauniques dans le Tri national de la Sangha (TNS). A cette occasion, les participants (conservateurs des Parcs nationaux, représentants ministériels...) ont été sensibilisés sur le développement du SYVBAC et l'intérêt de soutenir cette initiative (cf. <http://www.traffic.org/news-french/2010/4/26/vers-une-nouvelle-approche-du-renforcement-de-lapplication-d.html>, en français).

- *la coordination avec les points focaux nationaux* : les Ministères des forêts et de l'Environnement du Cameroun, Congo, RDC, Gabon, et RCA ont été contactés par TRAFFIC pour proposer un point focal "viande de brousse" qui puisse représenter son pays au cours du développement du SYVBAC. TRAFFIC a maintenu un contact régulier avec les points focaux « viande de brousse », notamment pour la **définition des sites** qui seront inclus dans le SYVBAC.

- *l'implication du secteur privé* : des rencontres bilatérales ont été organisées avec 13 représentants du secteur forestier et minier, de bureaux d'études et d'ONG à Douala (Cameroun, du 7 au 10 février 2010) et à Libreville (Gabon, du 15 au 24 février) pour présenter les objectifs du SYVBAC et discuter de l'intérêt du SYVBAC pour le secteur privé.

- *la valorisation des expertises scientifiques et techniques* des organismes de recherche et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales nationales, sous-régionale et internationale sur la problématique « viande de brousse » en Afrique Centrale.

Identification d'un réseau de sites (pour l'observatoire)

L'ensemble des parties prenantes s'accorde pour que le SYVBAC porte particulièrement sur les pays du Bassin du Congo de la COMIFAC car c'est en zone forestière que la durabilité de la chasse pose de plus grands défis écologiques pour deux raisons principales : 1. les zones forestières sont moins productives que les zones de savane ; 2. les zones forestières sont plus vulnérables à cause de la double pression de chasse et de déforestation.

Ainsi, en septembre 2010, TRAFFIC a adressé une demande officielle auprès des Ministères en charge des forêts et de la faune sauvage de cinq pays d'Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, Gabon, République du Congo et République Démocratique du Congo) suivi par une demande spécifique en langue espagnole auprès la Guinée Equatoriale, afin que ces derniers puissent, à travers leurs points focaux nationaux travaillant sur la « viande de brousse », faire une proposition d'une liste de sites pour leur pays respectif, sites où pourraient être collectées les données pour les indicateurs de suivi de la « viande de brousse ». Des contacts bilatéraux entre TRAFFIC et les points focaux nationaux ont été entrepris, afin notamment de s'assurer que la liste proposée par chacun des pays puisse prendre en compte différents types de sites (concessions forestières, parcs nationaux, zones à gestion communautaire, zones cynégétiques, zones banales et marchés urbains).

D'autre part, TRAFFIC a établi une liste complémentaire de sites potentiels ayant déjà été décrits dans la littérature et susceptibles de pouvoir être pris en compte dans le SYVBAC. Ces sites ont été identifiés à travers une revue et une analyse bibliographique des publications scientifiques de ces 20 dernières années sur la problématique « viande de brousse » en Afrique Centrale.

Valorisation et communication autour du projet

La sensibilisation et l'information des parties prenantes, en particulier des décideurs d'Afrique Centrale pour l'élaboration d'un système de suivi de la « viande de brousse » en Afrique centrale (« observatoire de la viande de brousse ») ont été essentielles afin de faciliter leur adhésion au projet. Dans cette perspective, TRAFFIC a valorisé et communiqué sur le projet à travers:

- *la production de documents de sensibilisation et d'information, ainsi que l'actualisation du site internet de TRAFFIC en français* à destination notamment des institutions sous-régionales, et ;
- *des interventions* dans différentes conférences, congrès, ateliers ou séminaires nationaux, sous-régionaux ou internationaux en vue de sensibiliser et informer des nombreux décideurs ou leurs représentants présents faisant partis notamment des Ministères d'Afrique Centrale en charge du suivi des dossiers relatifs à la gestion des ressources forestières, des nombreux décideurs notamment autour des processus de la

COMIFAC, CDB, CITES, FAO et CMS, mais aussi la communauté scientifique spécialisée dans les questions environnementales.

S'appuyer sur un cadre réglementaire national/régional/international

Différentes Conventions et Accords internationaux, Traités et Accords sous-régionaux, stratégies et plans d'action nationaux soulignent que la gestion et suivi de la filière « viande de brousse », notamment dans les pays d'Afrique Centrale, demeure depuis longtemps parmi les préoccupations des décideurs (cf. tableau 1). Les indicateurs du SYVBAC ont été définis en prenant en compte ces préoccupations afin que l'information générée permette d'orienter et d'appuyer les politiques et stratégies nationales (déjà finalisées ou en cours d'élaboration) en matière de gestion et de suivi de la filière « viande de brousse ». Le développement du SYVBAC s'appuie aussi sur la volonté des pays du Bassin du Congo de clarifier les contextes juridiques en terme de d'évolution des droits de chasse et de tenure des terres aux communautés locales et de commercialisation de « viande de brousse ». Le SYVBAC a été également conçu comme un outil d'information pour les mécanismes de coopération régionaux en matière de conservation et de gestion de la faune. Un certain nombre d'indicateurs du SYVBAC permettra aussi de contribuer au suivi du respect des lois nationales et l'application des conventions internationales.

Développement de l'observatoire : "aspects techniques"

Organisation d'ateliers sous-régionaux

TRAFFIC a organisé un atelier technique régional (Douala, 8-10 février 2010) réunissant des experts d'institutions techniques et scientifiques (CIRAD, Institut de Recherches en Ecologie Tropicale ou IRET, OFAC/FORAF), ONGs nationales/internationales (ZSL, WWF, TRAFFIC, RAPAC, WCS), et les points focaux nationaux (Cameroun, Congo, RDC, Gabon, et RCA) sur la « viande de brousse ». Les objectifs étaient les suivants (Van Vliet et al., 2010a) : 1) Définir et valider une liste d'indicateurs pour le suivi sous-régional de la filière « viande de brousse » ; 2) Définir les aspects pratiques liés à la mise en place d'un système de suivi de la filière « viande de brousse » (choix des points focaux nationaux, choix des sites, structure de la base de données, système de collecte, codage/accès/validation/valorisation des données) ; et 3) Définir la structure institutionnelle et formaliser l'implication des parties prenantes dans le fonctionnement du système de suivi de la filière « viande de brousse » (cf. <http://www.traffic.org/news-french/2010/2/16/bassin-du-congo-vers-un-systeme-de-suivi-de-la-filiere-viand.html>, en français).

D'autre part, un atelier technique de trois jours a été organisé à Libreville (Gabon, 8-10 juin 2010) pour associer, en particulier, le secteur privé dans la démarche du développement et au fonctionnement du SYVBAC (van Vliet et al., 2010b). TRAFFIC a recherché la représentation et la participation la plus large possible du secteur privé forestier, incluant des représentants d'organisations professionnelles du secteur forestier (ALPICAM, PALLISCO, Congolaise Industrielle du Bois ou CIB, Compagnie des Bois du Gabon

ou CBG, OLAM, SYLVAFRICA, TERE, Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers du Gabon ou PAPPFG) et d'autres spécialistes (FORAF, Conseil de bonne gestion forestière ou FSC), des représentants de la COMIFAC, des Ministères de la forêt et de la faune (Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, et République Démocratique du Congo), des instituts techniques et scientifiques (IRET, CIRAD), des ONG (TRAFFIC, WCS, WWF, ZSL) ainsi que des organisations intergouvernementales (FAO) et l'agence allemande de coopération internationale (GIZ) (cf. <http://www.traffic.org/news-french/2010/6/14/les-concessionnaires-forestiers-du-bassin-du-congo-simplique.html>, en français).

Enfin, et en collaboration étroite avec l'OCFSA, TRAFFIC a organisé et facilité un atelier (Douala, 26-27 avril 2010) visant à la sensibilisation et au renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi et de l'application des dispositions légales nationales (Cameroun, Congo et RCA) relatives à la conservation et la gestion des ressources fauniques dans le TNS. A cette occasion, les participants (conservateurs des Parcs nationaux, représentants ministériels...) ont été sensibilisés sur le développement du SYVBAC et l'intérêt de soutenir cette initiative (Rufin et al., 2010).

Organisation des dialogues bilatéraux dans la sous-région

Le développement du SYVBAC a également été nourri par les nombreuses opportunités de dialogues bilatéraux entre TRAFFIC et certaines parties prenantes. En particulier, TRAFFIC a approché le Ministère des Forêts et de l'Environnement de la Guinée Equatoriale afin de présenter le SYVBAC et d'échanger sur leur participation potentielle au système de suivi. Ces échanges ont suscité un grand intérêt de la part des partenaires Equato-guinéens qui ont souhaité être inclus rapidement dans cette initiative même si les bases de son développement ont été, dans un premier temps, essentiellement discutées avec les pays francophones de la sous région. TRAFFIC a également été sollicité par la FAO dans le cadre de l'élaboration d'une proposition de projet soumise et validé au FEM intitulé « Gestion durable de la faune et du secteur viande de brousse en Afrique Centrale ». Dans le cadre de ce projet, TRAFFIC et la FAO souhaitent collaborer pour la mise en œuvre de la sub-composante 2.4: *Outils pour la gestion des connaissances*, pour lequel le SYVBAC servira comme outil de partage d'information sous régional sur les leçons apprises en terme de gestion participative communautaire. Enfin, TRAFFIC a entretenu des échanges avec les autorités congolaises suite à un atelier national tenu à Kinshasa en septembre 2009 relatif à la définition d'une stratégie et d'un plan d'action sur la viande de brousse en République Démocratique du Congo, dont une des logiques d'intervention repose sur la mise en place d'un système de monitoring de la filière « viande de brousse » au niveau national (cf. annexe 2).

Animation de groupes de travail

Une réunion restreinte (TRAFFIC, WWF) a été organisée pour réfléchir au développement du SYVBAC (Montpellier, 25 au 27 janvier 2010) et à la méthode de sélection des indicateurs. TRAFFIC a également animé un groupe de travail restreint (TRAFFIC et WWF) pour affiner et valider la liste finale d'indicateurs

proposés au cours des différents ateliers. Les échanges ont eu lieu au téléphone et par messagerie électronique en juin et juillet 2010.

Les indicateurs choisis pour le système de suivi s'inspirent des indicateurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour le suivi environnemental et s'inspirent du modèle de « Pression- Etat-Réponse » (OCDE, 1993). Les indicateurs de « pression » caractérisent les pressions directes sur la faune (e.g. pression de chasse) ; les indicateurs « d'état » caractérisent les populations de faune chassée et leur dynamique, ainsi que la qualité de vie des populations humaines qui dépendent de la viande de brousse ; et les indicateurs de « réponse » mesurent les actions et mesures prises par les différents acteurs pour une gestion plus durable de la filière viande de brousse. Par ailleurs, des indicateurs de « contexte » ont également été proposés pour caractériser les facteurs qui influent sur la demande et expliquent la (non-)durabilité de la consommation et commerce de viande de brousse. La validation des indicateurs a été effectuée en trois étapes principales. La première a consisté, sur base de la liste d'indicateurs proposée au cours des ateliers, à ajouter des indicateurs manquants, éliminer des indicateurs redondants/hors sujet, et reformuler les indicateurs qui étaient exprimés de façon confuse. Dans un deuxième temps, les indicateurs ont été sélectionnés sur la base des critères proposés par l'OCDE (1993) : 1. Pertinence et utilité pour la prise de décision ; 2. Reposant sur des bases scientifiques ; 3. Mesurable. Chacun des indicateurs a été noté de 1 à 5 pour chacun de ces critères et la liste finale d'indicateurs a été établie en retenant les indicateurs dont la somme des trois notes était supérieure à 13.

Tableau 2: Critères pour la sélection des indicateurs inspirés de l'OCDE (OCDE, 1993) (ces indicateurs décrivent l'indicateur idéal ; en pratique peu d'indicateurs sont performants sur tous les critères à la fois).

Pertinence et utilité pour la prise de décision :	Repose sur des bases scientifiques:	Mesurable:
<ul style="list-style-type: none"> ▶ est représentatif de la situation ▶ est simple et facile à interpréter, et permet de montrer des tendances dans le temps ▶ réponds rapidement aux changements ▶ permet d'établir des comparaisons internationales ▶ s'applique au niveau national mais est également valable au niveau régional ▶ possède un niveau de référence utile pour la comparaison 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ est fondé sur une théorie scientifique; ▶ est basé sur des standards internationaux et a obtenu un consensus global concernant sa validité ▶ permet de d'être utilisé dans des modèles économiques, des modèles prévisionnels et des systèmes d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ est basé sur une information disponible ou peut être obtenue à un ratio coût/bénéfice raisonnable ▶ est bien documenté et de bonne qualité ▶ est mis à jour de façon régulière sur la base de procédures fiables.

Organisation de rencontres bilatérales avec les acteurs de la gestion au sein des concessions forestières

L'objectif de ces rencontres bilatérales était de partager les résultats des ateliers de Douala 2008 et 2010 pour la mise en place d'un système de suivi de la filière viande de brousse (SYVBAC) avec le secteur privé forestier et les partenaires qui travaillent en collaboration avec le secteur privé forestier afin d'évaluer dans

quelle mesure le secteur forestier pourrait s'engager et prendre part au système de suivi SYVBAC. Douze personnes appartenant à une entreprise forestière (Alpicam), deux bureaux d'études pour l'aménagement forestier (TEREA et Sylvafrica) et quatre ONG internationales ou instituts de recherche (WWF, WCS, ZSL, Smithsonian institut) ont été consultés.

L'ensemble des échanges a permis d'identifier des partenaires pour la collecte de données pour le SYVBAC au sein des concessions forestières et d'intégrer les préoccupations spécifiques aux concessions forestières dans la définition des indicateurs du SYVBAC. En particulier, les échanges ont permis de mettre un accent sur la nécessité de proposer des indicateurs faciles à suivre au sein des concessions forestières et spécifiques à ce type de gestion. Ces rencontres ont également permis d'identifier des projets récents ou en cours d'exécution qui peuvent fournir des informations d'intérêt pour le SYVBAC en ce qui concerne les concessions forestières : à titre d'exemples, le projet Wildlife Wood mis en place par ZSL au Cameroun, le projet FFEM à Gamba coordonné par WWF au Gabon, le projet FEM pour la gestion de la faune en dehors des aires protégées mis en place par WWF au Gabon

Portage officiel de l'observatoire

Cette étape est essentielle pour permettre le soutien actif des pays concernés dans le fonctionnement de l'observatoire, et l'appropriation de cet observatoire par les pays bénéficiaires comme un outil d'appui au développement de politiques et de stratégies nationales/sous-régionales sur la "viande de brousse". Le portage par les pays est un élément clé pour garantir la pérennité de l'observatoire. Aussi, TRAFFIC a entrepris différentes démarches auprès de la COMIFAC depuis octobre 2009, mais aussi auprès de l'OFAC⁴ (projet CEOFAC) en vue d'assurer une assise institutionnelle (et "politique") au projet.

RESULTATS

Le projet AFD (2009-2011) et le développement du SYVBAC

Implication et soutien des pays d'Afrique Centrale et de la COMIFAC

Différents pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Gabon, République centrafricaine, Congo, RDC et Guinée Equatoriale) ont manifesté leur soutien à l'élaboration du SYVBAC à travers notamment la désignation et la participation de leurs points focaux « viande de brousse » à différents ateliers et/ou en répondant favorablement aux demandes de TRAFFIC dans le cadre du développement du SYVBAC. A l'occasion de

⁴ A l'occasion de la 6ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC (novembre 2010, Kinshasa, RDC), les Ministres ont adopté le dispositif institutionnel de l'OFAC avec la mise en place d'une cellule de coordination basée au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC chargé de la coordination de l'observatoire régional, des relations avec les observatoires nationaux et de la collaboration avec l'OSFAC et l'ensemble des partenaires. Ainsi les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de veiller à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'OFAC pour la phase de transition d'ici 2013 et pour sa consolidation au delà et à sécuriser le financement de l'OFAC sur les ressources de la COMIFAC (Anon., 2010c).

la réunion organisée par la CITES et la CDB sur la problématique « viande de brousse » (Nairobi, juin 2011), les représentants du Groupe de travail sur la « viande de brousse » en Afrique Centrale de la CITES présents à la réunion (Cameroun, RCA, Congo, RDC et Guinée équatoriale) ont exprimé son soutien total au développement du SYVBAC (Anon. 2011d). Plus généralement, l'existence de stratégies et plans d'actions nationaux sur la « viande de brousse » dans certains pays d'Afrique Centrale témoigne notamment que la gestion et le suivi de la filière « viande de brousse » au niveau national est une préoccupation des décideurs qui sont confrontés au manque de données fiables pouvant appuyer les politiques et les stratégies en la matière. Aussi, certains pays, à l'image du Gabon, espèrent que la mise en place du SYVBAC contribuera de pallier à cette « lacune ».

D'autre part, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a manifesté à différentes reprises son soutien au développement du SYVBAC, que ce soit à travers i) ses interventions dans des réunions internationales (CdP10 de la CDB, Nagoya, 2010 ; réunion conjointe du GTVBAC de la CITES et le Groupe de Liaison sur la viande de brousse de la CDB, Nairobi, 2011...), ii) le développement d'un accord de partenariat avec TRAFFIC et iii) sa volonté de porter à l'examen du Conseil des Ministres de la COMIFAC le projet SYVBAC. Ceci-étant, cet examen du projet par le Conseil des Ministres de la COMIFAC n'a été possible pendant la durée du projet, et ceci pour des raisons liées au faible nombre de sessions ordinaires de la COMIFAC pouvant traiter de dossiers « techniques » et à une actualité politique chargée en Afrique Centrale en 2010 et au premier semestre 2011. Un document de 8 pages⁵, présenté sous la forme d'une « note technique », a été préparé par TRAFFIC à la demande et à l'attention du Secrétariat de la COMIFAC (février 2011) en vue d'appuyer ce dernier dans la préparation de sa note à l'adresse des Ministres en vue de l'inscription du SYVBAC dans l'agenda d'une prochaine réunion du Conseil des Ministres de la COMIFAC⁶.

Manifestations d'intérêts des parties prenantes

Environ 78 personnes appartenant à 35 organisations ont été consultées et associées à la phase de développement de l'observatoire (tableau 3).

⁵ Le présent document a pour objectif de résumer les principales activités soutenues par TRAFFIC depuis 2008 pour la mise en place du SYVBAC, en mettant l'accent sur la contribution des pays de la COMIFAC au développement du SYVBAC, à travers leurs instances régionales et nationales, les ONGs et institutions de recherche nationales, et autres partenaires internationaux basés dans la sous région. Ce document présente donc brièvement les principales « activités » entreprises sous l'impulsion de TRAFFIC dans le cadre de cette initiative du développement du SYVBAC, et liste les structures gouvernementales et institutions des pays de la COMIFAC qui ont participé à ces activités. Ce document ne précise pas les nombreuses activités et interventions de TRAFFIC au niveau international (CDB, CITES, Union Internationale des Instituts de Recherche Forestières ou IUFRO...) pour présenter et soutenir la mise en œuvre du SYVBAC.

⁶ Initialement prévu en avril 2011, l'examen du projet SYVBAC a du être reporté du fait que la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC était axée sur l'examen de rapports d'audits financiers et comptable, organisationnel et institutionnel de la COMIFAC et des institutions partenaires (cette réunion s'est déroulée à Kinshasa, RDC du 16 au 18 mai 2011). Par conséquent aucun dossier « technique » ne pouvait figurer à l'agenda de cette session. Depuis mars 2011, TRAFFIC a rencontré à plusieurs reprises le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC pour discuter de la prochaine opportunité pour inscrire à l'ordre du jour de la COMIFAC le dossier SYVBAC.

Tableau 3 : Liste des parties prenantes impliquées dans le développement du SYVBAC

Ministères et autres instances nationales	ONG et instituts de recherches nationaux	Secteur privé	ONG /centres internationaux ayant des projets dans la sous-région	Structures régionales
CAMEROUN			BCTF CIFOR CIRAD CRES FAO FSC GIZ Projet MIKE TRAFFIC UICN WCS WRI ZSL WWF	COMIFAC OCFSA OFAC PFBC RAPAC
Point focal «viande de brousse»/MINFOF Direction des forêts/MINFOF	LAGA	ALPICAM PALLISCO		
CONGO				
Point focal «viande de brousse »/DFAP Direction des forêts/MDDEFE	Partenaires LAGA	CIB		
GABON				
Point focal « viande de brousse » /MINEF Direction des forêts/MINEF Direction de la Faune et de la Chasse/MINEF ANPN	IRET	ROUGIER TEREA CBG FRM OLAM SYLVAFRICA		
GUINÉE EQUATORIALE				
Point focal « viande de brousse » Ministère des Forêts et de l'Environnement	-	-		
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE				
Point focal «viande de brousse » Direction des forêts/MEFCPET	Partenaires LAGA	-		
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO				
Point focal «viande de brousse »/ICCN Direction des forêts/MECNT	Faculté d'Agronomie de l'université de Kisangani	-		

En règle générale, les partenaires rencontrés ont souligné le besoin de mettre en place un mécanisme régional pour la collecte de données et le partage d'information sur l'utilisation de la faune ainsi que la nécessité de développer et standardiser les indicateurs utilisés pour suivre la durabilité de la chasse. Les organisations gouvernementales et autres instances de décision ont mis l'accent sur l'utilité du SYVBAC pour informer les décideurs et gestionnaires sur les pressions actuelles exercées sur la faune, l'état des populations animales chassées, la contribution de la filière viande de brousse à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, mais aussi les initiatives locales, nationales ou régionales mises en œuvre pour réduire la chasse non durable. Par conséquent, les consultations entreprises par TRAFFIC ont été accueillies très positivement et les partenaires ont tenu à souligner leur intérêt pour soutenir le développement et la mise en œuvre sur le terrain d'une telle initiative. L'ensemble des consultations a également permis d'identifier les principales activités à mettre en œuvre d'ici 2011 pour mener à bien la prochaine phase de développement du SYVBAC.

Le rôle du SYVBAC pour une meilleure prise en compte de la faune dans les concessions forestières

Le secteur privé et les organisations qui travaillent en collaboration avec le secteur privé pour la gestion de la faune au sein des concessions forestières ont souligné l'intérêt que peut susciter le SYVBAC pour le secteur privé. En effet, le secteur privé est de plus en plus soumis à des objectifs de résultat de la part de l'organisme de certification FSC. La participation des compagnies forestières au SYVBAC pourrait indiquer la volonté de transparence et de partage d'information de ces compagnies. Les compagnies forestières sont par ailleurs demandeuses de méthodes pour le suivi de la viande de brousse.

La discussion autour du rôle de SYVBAC pour le suivi de la prise en compte de la faune dans les concessions forestières et la contribution potentielle des sociétés forestières au SYVBAC a abouti aux recommandations et conclusions suivantes :

- Les sociétés forestières considèrent que contribuer au SYVBAC pourrait leur permettre d'avoir accès à l'information sur la faune et les aider pour leur prise de décision concernant le manuel de procédure pour la faune ;
- Les sociétés forestières ont reçu positivement le fait d'encren leur démarche de prise en compte de la faune au sein d'une initiative concrète comme le SYVBAC, qui sera légitime dans la sous région et fonctionnera sous la COMIFAC;
- La sécurisation de fonds pour la phase pilote et le développement concret de SYVBAC est prioritaire pour que les sociétés forestières sentent qu'elles s'engagent dans un processus durable dans le long terme ;
- Les sociétés forestières ne renseigneront pas tous les indicateurs au niveau des sites à la fois, car cela leur demanderait un travail qui dépasse leur capacité. SYVBAC pourrait bénéficier des informations déjà générées localement sans forcément que cela implique de collecter des données supplémentaires pour les autres indicateurs. Toutes les concessions forestières ne renseigneront donc pas les mêmes indicateurs (échantillonnage opportuniste) ;
- Les partenaires ont proposé un certain nombre d'indicateurs spécifiques aux concessions forestières qui seront intégrées dans la section « indicateurs de réponse » du SYVBAC, lorsqu'ils n'existent pas déjà.

Crédit: TRAFFIC / Nathalie van Vliet



Participants de l'atelier sur la prise en compte de la faune dans les concessions forestières à Libreville, Gabon, en juin 2010

L'objectif général du SYVBAC est de générer l'information nécessaire pour appuyer les politiques et les stratégies qui visent à maintenir l'utilisation et le commerce de « viande de brousse » à des niveaux durables.

Les objectifs spécifiques sont de suivre:

- les niveaux et l'évolution de l'utilisation et le commerce de « viande de brousse » dans la région ;
- les facteurs qui influent sur l'utilisation et le commerce de « viande de brousse » ;
- les impacts du commerce de viande de brousse sur les espèces endémiques/rares/protégées;
- l'importance du commerce de « viande de brousse » dans les économies nationales, la réduction de la pauvreté, la nutrition et la santé des populations humaines.

Le SYVBAC répond aussi aux nombreuses demandes de forums et conventions internationales comme notamment la CDB, la CITES, la FAO, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'OIBT, les instances régionales (COMIFAC) et le PFBC. En particulier, la CDB à travers notamment les recommandations du groupe de liaison « viande de brousse » et son rapport (Nasi *et al.*, 2008), la CITES et les recommandations de son Groupe de Travail d'Afrique Centrale sur la viande de brousse (cf. Document SC61 Doc. 42), et le document d'opérationnalisation du Plan de convergence de la COMIFAC (Anon. 2004a) sont des exemples de la demande croissante de la part des décideurs.

Le SYVBAC offrira aux Communautés Autochtones et Locales (CAL) une vision pour ses économies, la réduction de la pauvreté, la nutrition et la santé de ses populations humaines.

Le SYVBAC fournira aux gouvernements et gestionnaires une vision globale, à l'échelle nationale et régionale, sur les tendances concernant l'utilisation et le commerce de « viande de brousse ». Le SYVBAC contribuera aux objectifs de l'OFAC d'accroître et de partager les connaissances sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles du Bassin du Congo. Les données collectées seront synthétisées et régulièrement publiées dans "l'Etat des Forêts d'Afrique Centrale". Le système de suivi pourra contribuer d'une part à signaler des changements de situation qui nécessitent une attention immédiate, et d'autre part à générer des résultats et des leçons apprises des différents efforts mis en œuvre pour combattre les prélèvements et le commerce non durables du gibier. Tout au long de la phase de développement du SYVBAC, TRAFFIC et l'OFAC aideront au renforcement des capacités à différents niveaux pour la collecte et l'analyse des données sur le prélèvement et le commerce de « viande de brousse ».

Structure et Fonctionnement

Le SYVBAC centralisera toutes les informations sur l'utilisation et le commerce de « viande de brousse » dans six pays de la COMIFAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine et République démocratique du Congo). Pour assurer la durabilité du SYVBAC sur le long terme, le système de suivi fonctionnera au sein de l'OFAC, avec l'appui technique de TRAFFIC pour la phase de développement (voir figure 1). Au niveau national, SYVBAC s'appuiera sur les points focaux nationaux «viande de brousse» qui seront chargés de collecter les données au sein des administrations forestières à l'échelle nationale. A

l'échelle des sites, le SYVBAC développera des partenariats avec les ONGs, les CALs, les comités locaux de gestion, le secteur privé, les universités et les centres de recherche pour collecter des données au niveau des villages, des zones de chasse communautaire, des zones de chasse sportive, des concessions minières et forestières, des aires protégées et des zones tampons.

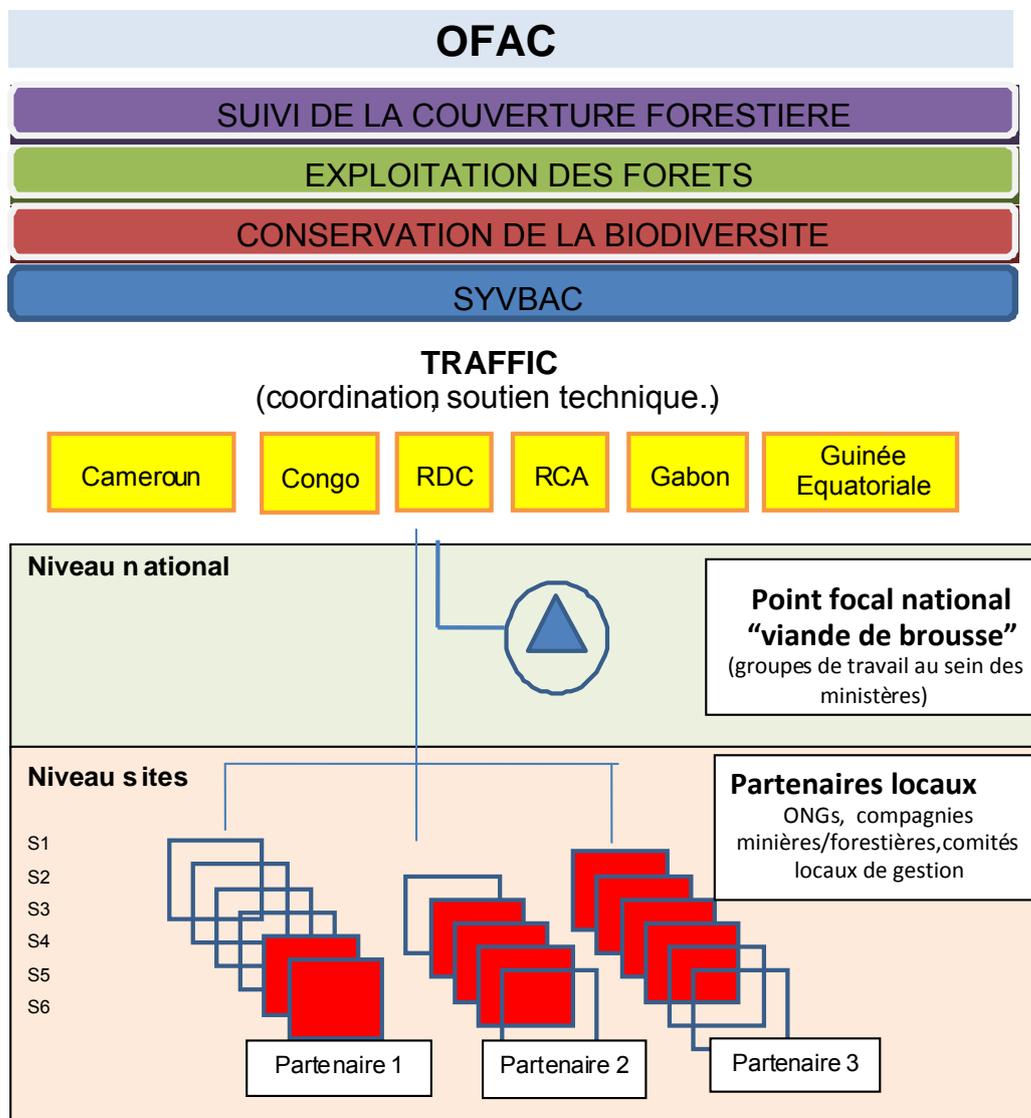


Figure 1 : Structure et fonctionnement du SYVBAC sous l'OFAC

Type de données collectées – Indicateurs

Un total de 64 indicateurs ont été identifiés et couvriront toute la filière (voir figure 2) depuis les chasseurs jusqu'aux consommateurs (**17 indicateurs de pression et d'état**, voir tableau 1), mais incluront aussi des indicateurs du contexte de gouvernance, écologique, social et économique (**26 indicateurs de contexte**, voir tableau 2), ainsi que des indicateurs des actions de gestion ou des politiques mises en œuvre pour promouvoir une utilisation durable de la faune comme source d'alimentation (**21 indicateurs de réponse**, voir tableau 3). L'information reportée par le SYVBAC sera associée à sa source originale. La validation des

données sera effectuée de façon régulière, à travers des comités de validation nationaux mis en place par l'OFAC dans chacun des pays.

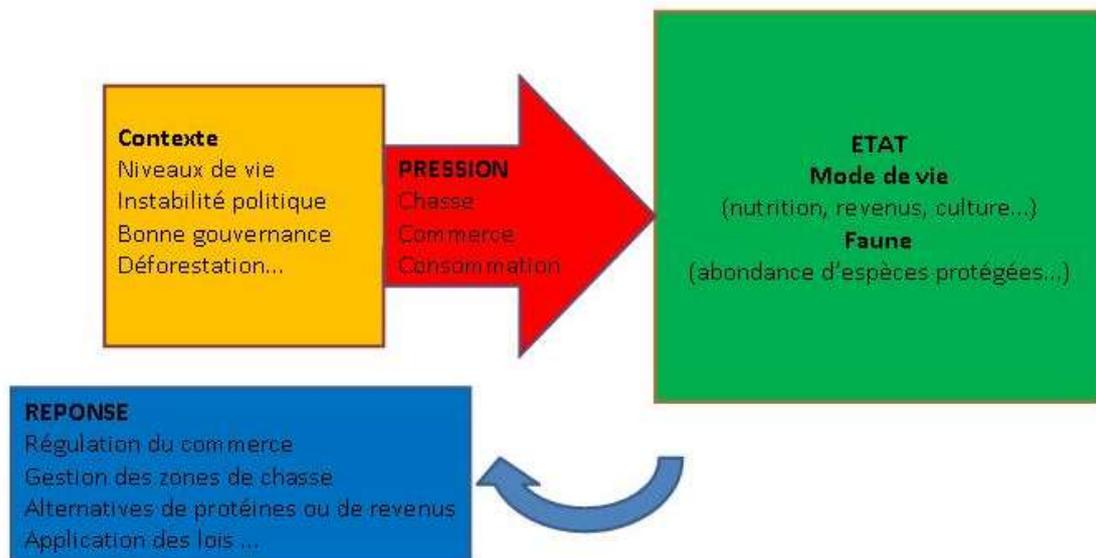


Figure 2 : Le SYVBAC comportera des indicateurs de contexte, de pression, d'état et de réponse.

Niveau de collecte de données

Le niveau de collecte des données dépendra des indicateurs. Globalement, le SYVBAC collectera des données à trois niveaux différents, i.e. au niveau régional, au niveau national et au niveau des sites (concessions forestières et minières, villages, zones cynégétiques communautaires, zones de chasse sportive, aires protégées, zones tampons, zone urbaine...).

Sites pilotes identifiés

Le SYVBAC collectera des données sur des sites présélectionnés et définis de façon conjointe entre TRAFFIC, les points focaux nationaux « viande de brousse » et les Ministères concernés. La liste devra être suffisamment importante de telle sorte à couvrir les zones les plus étudiées (forte présence de partenaires sur le long terme), mais aussi les zones fragiles (fortes pressions de chasse, écosystèmes ou espèces fragiles). Bien qu'il soit souhaitable que cette liste soit la plus complète possible dès la création de la base de données, il sera possible d'incorporer de nouveaux sites tous les trois ans, si nécessaire. Dans l'ensemble de ces sites, le SYVBAC collectera de l'information de façon opportuniste, ce qui signifie que tous les sites n'informeront pas forcément les mêmes indicateurs avec la même méthodologie. Cependant, dans sa phase initiale, le SYVBAC devra être testé sur la base d'une méthodologie homogène pour la collecte de données au niveau de un ou deux sites prédéfinis par pays. Dans chacun des pays, trois à cinq types de sites⁷ sont

⁷ Par exemple, le Gabon ne dispose pas encore de "zones à gestion communautaire", "les zones cynégétiques" étant en cours de création (courrier du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon, 10 juin 2011)

représentés, i.e. des villages en zone banale, des zones de chasse communautaire, des zones de chasse sportive, des concessions minières et forestières, des aires protégées et zones tampons, et des centres urbains. Une liste de 80 sites de suivi pour le SYVBAC a été proposée par les points focaux et validée par les Ministères de chacun des pays participants (voir tableau 4).



Plat de viande de potamochère *Potamochoerus porcus* vendu à Mamfe, Cameroun, 2009



Chevrotain aquatique *Hyemoschus aquaticus* vendu à Mamfe, Cameroun, 2009

Tableau 4 : Liste préliminaire des sites du SYVBAC pour la RDC, la RCA , le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale telle que proposée par les points focaux nationaux « viande de brousse » (juin 2010).

Pays	Nom complet du lieu	Type de site
Cameroun	Parc National de Campo Ma'an	Aire protégée
	Parc National de Boumba Bek	Aire protégée
	Parc National de Korup	Aire protégée
	Parc National de Waza	Aire protégée
	ZIC #5 Alim Coba	Zone de chasse sportive
	ZIC #6 Bouloba	Zone de chasse sportive
	ZIC#38 Boumba	Zone de chasse sportive
	ZICGC Voko Batandjé	Zone de chasse villageoise
	UFA 10026 Alpican	Concession forestiere
	UFA 10035 Grumcam	Concession forestiere
	UFA 10030 Pallisco	Concession forestiere
	UFA 00004 TRSC	Concession forestiere
	Yaoundé	Marché urbain
	Douala	Marché urbain
Congo	Ouessou	Marché urbain
	Brazzaville	Marché urbain
	Pointe noire	Marché urbain
	Mokeko	Marché urbain
	Bambama	Marché urbain
	Sanaga	Marché urbain
	Paris-village	Village
	Ouessou-Mbila	Village
	Mokouangoda	Village
	Lefoutou	Village
	Ogooué	Village
	Société Mining Project Development MPD	Concession minière
	Taman Industrie	Concession forestiere
	SICOFOR	Concession forestiere
	UFA Ngombe	Concession forestiere
Futur Parc National de l'Ogooué Leketi	Aire protégée	
Gabon	CBG	Concession forestiere
	Bordamur	Concession forestiere
	Lopé	Aire protégée
	Minkébé	Aire protégée
	Ndjolé	Marché urbain
	Libreville	Marché urbain
	Franceville	Marché urbain
	Lambarene	Marché urbain
	Makokou	Marché urbain

Tableau 4 (suite)

Pays	Nom complet du lieu	Type de site
RCA	Parc National Mbaere Bodingue	Aire protégée
	Parc National de Dzanga-Ndoki & Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha	Aire protégée
	Forêt-de-Ngotto PEA 169 IFB	Concession forestiere
	SEFCA- Mambere PEA 174	Concession forestiere
	Société Centrafricaine de d'Agriculture & de Déroulage (SCAD)- Loko- PEA 171	Concession forestiere
	Galafondo	Village
	Borossin	Village
	Moloukou	Village
	Ibata	Village
	Bagandou	Village
	Kapou	Village
	Pissa	Village
	Sibut	Marché urbain
	Dékoa	Marché urbain
	Kaga Bandoro	Marché urbain
	Boali	Marché urbain
	Bossebele	Marché urbain
	Yaloké	Marché urbain
	Mbaiki	Marché urbain
	Nola	Marché urbain
	Berberati	Marché urbain
	Boda	Marché urbain
	Bambio	Marché urbain
Mongoumba	Marché urbain	
Bangui	Marché urbain	
Bayanga	Marché urbain	
A définir	Zone de chasse sportive	
RDC	Kisangani	Marché urbain
	Kinshasa	Marché urbain
	Bandundu	Marché urbain
	Mbandaka	Marché urbain
	Maluku	Marché urbain
	Epulu	Aire protégée
	KIinzia-Nvete	Village
Guinée Equatoriale	Rio Campo	Aire protégée
	Monte Alen	Aire protégée
	Pico de Basile	Aire protégée
	Caldera de Luba	Aire protégée
	Bikuy (Bata)	Marché urbain
	Mondoasi (Bata)	Marché urbain
	Malabo (Bioko)	Marché urbain

D'autre part, la revue et l'analyse bibliographique exhaustive de publications scientifiques (publiées entre 1990 à 2010) a permis d'identifier une liste de 34 sites sur lesquels des informations pertinentes relatives aux indicateurs (tels que proposés dans le cadre de ce projet) sont disponibles (Tableau 5).

Une base de données a ainsi été créée sur Excel afin de compiler l'information existante dans la littérature pour les indicateurs du SYVBAC. Les indicateurs qui ont été renseignés au moins une fois dans la littérature sont les suivants :

Indicateurs de contexte : Prix relatif au kg de la protéine alternative fraîche la plus consommée par rapport à la viande de brousse la plus consommée ; prix au kilo de la forme de protéine la plus disponible (CFA) ; revenus monétaires par foyer (par mois) ; liste des trois premiers types /espèces de protéines préférées par les consommateurs (exemple, boeuf, porc epic, poisson...) par ordre d'importance ;

Indicateurs de pression : Nombre de chasseurs villageois (selon typologie de Okouyi , 2006) ; pourcentage d'hommes chasseurs actifs toute l'année ; pourcentage de chasseurs utilisant des fusils ; pourcentage de chasseurs utilisant des pièges ; pourcentage des carcasses ayant été chassées avec des pièges par an ; pourcentage de sorties de chasse au piège ; pourcentage des carcasses ayant été chassées avec des fusil par an ; nombre moyen de pièges par chasseur ; pourcentage des carcasses autoconsommées ; pourcentage de carcasses vendues boucanées par an ; pourcentage de la population qui mange de la viande de brousse 1 fois par semaine ou plus ;

Indicateurs d'état : Nombre de cas d'infections humaines liées a Rift Valley Fever ; nombre de cas d'infections humaines liées a Ebola ; nombre de carcasses chassées ou commercialisées par espèce et par an ; poids moyen du gibier chassé (toutes espèces confondues) par an ; nombre de captures par unité d'effort (CPUE) ; indice d'abondance par espèce (ind/km).



Céphalophe bleu *Cephalophus monticola* une espèce communément trouvée dans le commerce de "viande de brousse"

Tableau 5 : Liste de sites pour lesquels des informations pertinentes relatives aux indicateurs ont été identifiées suite à une revue et une analyse bibliographique couvrant la période 1990 à 2010.

Pays	Site	Type de site	Année(s) de collecte des données	Auteur(s) et année de publication
Cameroun	Lebialem	Village	2007	Wright & Priston, 2010
	Réserve de Dja	Village	2001-2002	Hayashi, 2008
	Réserve de Bayang-Mbo	Village	1999-2002	Willcox & Nambu, 2007; Abuguiche, 2008
	Villages proches de Boumba ngoko	Village	2001-2002	Yasuoka, 2006
	Villages au Sud du pays	Village	2004	LeBreton et al., 2006
	Yaoundé	Marché urbain	2000	Edderai & Dame, 2007
	Cross Sanaga	Marché urbain	2001-2002	Fa et al., 2006
Gabon	Nsiete, Etakaniabe	Village	2005	van Vliet & Nasi, 2008; van Vliet 2008
	Loa Loa	Village	2002-2006	Okouyi, 2006
	Dibouka, Baniati	Village	2000-2004	Starkey, 2004
	Libreville, Franceville, Fa-Onkoua	Marché urbain	2006	Schenck et al., 2006
	Libreville	Marché urbain	2003	Wilkie et al, 2005
	Okandja	Marché urbain	2003	Wilkie et al, 2005
	Makokou	Marché urbain	2002-2004	Okouyi, 2006
	Dibouka, Kouania	Village	2000-2004	Coad, 2007
	Franceville, Libreville, Okandja	Marché urbain	2000-2004	Starkey, 2004
	Okangoville, Obia, Obouo, Omoy, Oyou, Allele II, Assiami	Village	1992	Carpaneto et al., 2007
Gamba	Marché urbain	1997-1998	Thibault & Blaney, 2003	
Guinée Equatoriale	Rio Muni	Village	2002-2004	Kumpel et al., 2008
	Sendje	Village	2002-2004	Kumpel et al, 2010
	Sendje	Village	2002-2004	Kumpel et al, 2010b
	Sendje	Village	2002-2004	Kumpel et al., 2008
	Sendje and Monte Mira	Village	1998-1999	Fa and Garcia Yuste, 2001
	Sendje	Village	2002-2004	Kumpel et al, 2010
	Malabo	Marché urbain	2003-2004	Albrechtsen et al., 2006
	Malabo	Marché urbain	1996,1997,1998	Albrechtsen et al., 2006
	Malabo	Marché urbain	2003-2004	Albrechtsen et al., 2006
	Malabo	Marché urbain	1991	Fa et al., 2000
	Midyobo Anyom	Village	2005-2006	Rist, 2007
	Malabo	Marché urbain	1996	Fa et al., 2000
RCA	Bayanga	Village	1993-1994	Noss, 2000; Noss 1998a
	Mossapoula	Village	1993-1995	Noss, 2000; Noss 1998b
RDC	Azande	Village	1995-1996	de Merode et al, 2004
	Kisangani	Marché urbain	2002-2008	van Vliet et al., sous presse

Structure de la base de données

Matrice : La matrice de la base de données du SYVBAC sera créée par l'OFAC en suivant la même approche que celle utilisée pour les autres données de l'observatoire.

Codage : Le codage des données du SYVBAC sera effectué par les partenaires du SYVBAC qui auront accès à la base de données pour encoder, supprimer ou modifier un indicateur pour le site sur lequel ils sont partenaires: au niveau national, les partenaires sont les points focaux nationaux "viande de brousse" et à l'échelle des sites, les partenaires sont des ONG, des comités locaux de gestion, le secteur privé, les universités et les centres de recherches.

Accès : L'accès à la base de données du SYVBAC pour la consultation des données est public à travers le site Internet du SYVBAC

Validation : Une fois encodée, toute information sera marquée d'une mention « non validée » tant que cette dernière n'a pas fait l'objet d'une validation par les comités nationaux de validation coordonnés par l'OFAC, réunis de façon régulière (plus ou moins une fois par an).

Valorisation : Sur la base de données du SYVBAC l'information apparaîtra dans la forme originale en citant la source. L'information recueillie sera valorisée à travers la rédaction d'au moins un chapitre dans l'Etat des forêts d'Afrique Centrale publié tous les 2 ans, avec accord des auteurs lorsque l'information n'a pas été publiée ailleurs.

Valorisation du projet et de l'expertise francophone

Production de documents de sensibilisation et d'information

Un document de six pages disponible en anglais et en français a été produit pour faire une présentation générale de l'objectif, du fonctionnement et de la structure de SYVBAC. Il a été distribué dans le cadre de la session « viande de brousse » organisée par TRAFFIC au sein du XXIII congrès mondial de l'IUFRO à Séoul en août 2010 (TRAFFIC, 2010a,b). D'autre part, un article de présentation du SYVBAC dans la publication de la CDB pour la Société civile a été distribué par le Secrétariat de la CDB et l'Alliance de la CDB à l'occasion de la CdP10 de la CDB à Nagoya, Japon, octobre 2010 (Ringuet *et al.*, 2010b).

Par ailleurs, TRAFFIC a coordonné la rédaction du chapitre sur la « viande de brousse » pour l'Etat des forêts 2010 publié par l'OFAC qui contient en particulier un texte de 500 mots pour présenter le SYVBAC (van Vliet *et al.*, sous presse). D'autre part, TRAFFIC a publié un article (Ringuet *et al.*, 2010a) présentant le SYVBAC dans sa revue semestrielle *TRAFFIC Bulletin*, dont les articles sont destinés et diffusés principalement aux personnes pouvant avoir une influence politique et sur l'opinion publique en matière de conservation des espèces sauvages. TRAFFIC a aussi publié, sur son site internet www.traffic.org des communiqués de presse sur la problématique viande de brousse, soulignant notamment la pertinence d'un observatoire viande de brousse en Afrique Centrale. Enfin, le PFBC a diffusé des informations sur le SYVBAC à l'occasion de réunions internationales où TRAFFIC a eu l'occasion de présenter le projet auprès des partenaires du PFBC en juillet 2011 et août 2011 (Anon. 2011f,g).

Présentation du SYVBAC dans les réunions nationales, sous-régionales et internationales

TRAFFIC a participé aux réunions régionales et internationales listées ci-dessous pour informer et échanger sur le développement du SYVBAC :

- **Réunion du Groupe de Travail Biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC) de la COMIFAC** (Douala, Cameroun, 26-29 janvier 2010) : Présentation du processus de développement du SYVBAC dans les groupes de travail et en session plénière de la réunion du GTBAC/COMIFAC ;
- **Atelier de validation de l'Etat des Forêts 2010** (Douala, Cameroun, 29-30 mars 2010). A cette occasion, TRAFFIC a contribué à l'examen et à la validation du rapport, notamment le chapitre relatif à la "viande de brousse", incluant une partie relative au SYVBAC.
- **Atelier organisé par ZSL** en collaboration avec TRAFFIC (Londres, Royaume-Uni, avril 2010) : TRAFFIC a présenté le SYVBAC dans le cadre de cet atelier qui avait pour but de réunir un certain nombre d'experts sur la « viande de brousse » en Afrique Centrale et discuter des indicateurs de suivi;
- **15ème session de la Conférence des Parties de la CITES** (Doha, Qatar, 13-25 mars 2010). Plusieurs réunions ont été organisées par TRAFFIC avec des représentants des pays d'Afrique Centrale pour i) discuter du maintien de certaines décisions relatives à la problématique « viande de brousse » en Afrique Centrale (Décisions 14.73 et 14.74) visant notamment à faciliter la collaboration entre ce groupe de travail sur la viande de brousse en Afrique Centrale et celui de la CDB, et ii) rappeler la nécessité d'un soutien et du renforcement du groupe de travail sur la viande de brousse d'Afrique Centrale, ce dernier n'ayant pas transmis son rapport au moment de la Conférence des Parties (cf. CdP15 Doc. 61). Au cours de ses interventions, TRAFFIC a souligné aux Parties ses inquiétudes concernant le retrait de ces décisions (CoP15 Doc 19 COM. II - CdP15 Doc. 19), soulignant qu'il était évident que le commerce international de la viande de brousse devait rester une priorité des Parties de la CITES et qu'il existait d'excellentes opportunités, qui sont précisément liées au rôle unique de la CITES, pour davantage d'actions et de synergies. TRAFFIC a d'autre part souligné que différents travaux et initiatives⁸ relatifs à la viande de brousse en Afrique Centrale n'avaient pas été rapportées à la Conférence des Parties de la CITES. TRAFFIC et l'UICN ont aussi pressé les Parties de considérer un mécanisme approprié [...] par lequel la CITES peut élargir son champ de travail sur le commerce international de la viande de brousse en collaboration étroite avec la FAO, le Groupe de Liaison sur la viande de brousse de la CDB, la COMIFAC et le CIFOR. Suite à différentes interventions, la CITES a reconduit le mandat du groupe de travail sur la viande de brousse en Afrique Centrale.
- **14ème réunion de l'OSASTT** (5-11 mai 2010, Nairobi, Kenya): TRAFFIC et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ont fait une présentation conjointe de la problématique viande de brousse en Afrique Centrale et du projet de développement du SYVBAC .
- **23ème congrès mondial de l'IUFRO 2010** (23-28 août 2010) : Dans ce cadre, TRAFFIC a coordonné la session technique "viande de brousse" qui a inclue des présentations du CIRAD, de ZSL, du CIFOR et de TRAFFIC. La coordination de cet atelier a permis à TRAFFIC de partager l'évolution du

⁸ L'Union européenne et ses Etats Membres ont remercié TRAFFIC pour son travail en Afrique [Centrale] relatif au développement d'un observatoire sur la "viande de brousse".

développement du SYVBAC avec des acteurs de la conservation qui travaillent dans d'autres régions du monde où la problématique « viande de brousse » soulève des enjeux similaires à ceux de l'Afrique Centrale. TRAFFIC a rappelé les activités entreprises pour la création du SYVBAC, dont l'objectif est de générer des données précises sur l'exploitation et le commerce de la viande de brousse et en complément des bilans alimentaires de la FAO (Ziegler, 2010). Les discussions ont notamment permis de souligner l'exemple que peut donner cette initiative innovante au delà de l'Afrique centrale (Anon. 2009).

- **Conférence des Parties à la 10^{ème} session de la CDB à Nagoya** (octobre 2010) : En collaboration avec le WWF, TRAFFIC a organisé une réunion avec le Secrétariat de la COMIFAC pour une présentation détaillée des brochures de présentation du SYVBAC et pour demander à ce que ces dernières puissent être ajoutées aux documents d'information officiels examinés à l'occasion de prochains Conseils des Ministres de la COMIFAC (novembre 2010 ou avril 2011). Les participants ont alors convenu de la nécessité d'identifier une réunion pertinente avec un calendrier approprié, au cours de laquelle ces documents pourraient être présentés et discutés permettant ainsi son examen avant le Sommet de Kinshasa, alors prévu en juin 2011, mais annulé et repoussé pour 2012⁹. D'autre part, TRAFFIC a facilité un évènement parallèle bilingue intitulé « *S'attaquer à la crise de la viande de brousse : Recommandations du Groupe de Liaison sur la « viande de brousse de la CDB »* » à l'occasion de la 10^{ème} session de la Conférence des Parties de la CDB: le Secrétariat de la CDB et les experts invités à cet atelier (i.e. CIFOR, FSC, FAO, et OKANI [une organisation des Communautés Autochtones et Locales]) ont été invités à introduire et expliquer les recommandations du Groupe de Liaison sur la « viande de brousse » pour une utilisation plus durable de la viande de brousse. Les recommandations issues de cet atelier ont été adressées par la 10^{ème} CdP comme faisant partie de la revue de la mise en œuvre du second objectif de la convention et de l'Article 10 de la Convention (utilisation durable de la biodiversité).



Viande de Primates en vente à Simombondo, à la frontière du Gabon et du Congo

- **Première réunion technique de l'Accord pour la Conservation des Gorilles et de leurs Habitats** (Kigali, Rwanda, 29-30 mars 2011) : A cette occasion, TRAFFIC a rappelé l'existence et la pertinence du projet SYVBAC dans le cadre des discussions relatives au système de suivi de la mise en œuvre de l'« Accord Gorilles ».

⁹ Le sommet de Kinshasa a été repoussé à 2012 à cause d'un événement concurrentiel organisé à Brazzaville au même moment "Sommet des trois grands block forestiers du Monde" (Basin du Congo, Amazonie et Asie du Sud Est).

- **Réunion conjointe du Groupe de Liaison sur la viande de brousse de la CDB et du Groupe de Travail d'Afrique Centrale sur la viande de brousse de la CITES** (Nairobi, Kenya, 7-10 juin 2011) : TRAFFIC a contribué à l'organisation de cette réunion ayant pour objectifs, entre autres de faciliter la mise en œuvre des décisions prises à la CdP10 de la CDB et la CdP15 de la CITES en relation avec la problématique viande de brousse, (ii) d'encourager et permettre aux Parties et aux organisations gouvernementales, aux Communautés Autochtones et Locales et aux organisations non gouvernementales pertinentes de prendre de mesures effectives pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources fauniques dans les forêts tropicales et subtropicales, et (iii) de revitaliser le groupe de travail sur la viande de brousse de la CITES. Dans ce cadre, TRAFFIC, plusieurs délégués gouvernementaux de pays d'Afrique centrale et la COMIFAC ont fait des interventions soulignant la pertinence du développement du SYVBAC en Afrique Centrale (Anon. 2011h,i). D'autre part, TRAFFIC a assuré la facilitation d'un groupe de travail sur la « viande de brousse » et a soutenu le Secrétariat de la CDB au cours du processus de révision de documents issus de cette réunion. Les interventions de TRAFFIC, de la COMIFAC, de plusieurs gouvernements d'Afrique centrale et des CALs ont notamment permis une meilleure prise en compte du niveau régional et des activités de monitoring de l'utilisation et du commerce de la viande de brousse dans les recommandations faites par le Groupe d'Experts sur la viande de brousse de la CDB (Anon. 2011b).

Enfin, TRAFFIC a suggéré au Secrétariat de la CDB de faire connaître les recommandations de la réunion CBD/CITES pour une possible considération dans le cadre d'un atelier régional sur l'actualisation des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique (SPANB) en vue d'harmoniser les stratégies nationales dans la sous-région pour la protection des espèces animales et végétales (Brazzaville, Congo, 19-23 juin 2011).

- **61^{ème} réunion du Comité Permanent de la CITES** (Genève, Suisse, 15-19 août 2011) : A cette occasion, TRAFFIC a souligné que la réunion conjointe du Groupe de Liaison « viande de brousse » de la CDB et du GTVBAC de la CITES était une bonne illustration de la coopération et des synergies entre la CDB et la CITES. TRAFFIC s'est réjoui d'avoir pu contribuer activement aux discussions de cette réunion [...], en soulignant que certaines recommandations étaient très pertinentes pour la CITES, notamment celles relatives au suivi, aux renforcements des capacités, à la formation, à l'application des lois et aux développements de stratégies nationales, régionales et internationales relative au commerce et au prélèvement de la « viande de brousse ». TRAFFIC a alors rappelé l'existence d'initiatives en cours de développement en Afrique Centrale qui soutenaient ses recommandations, notamment le SYVBAC (2011h).

Valorisation de l'expertise francophone

Ce projet vise principalement les pays francophones d'Afrique Centrale et fait appel principalement aux experts s'exprimant en français. L'engagement de TRAFFIC sur la problématique « viande de brousse » au sein des pays francophones du Bassin du Congo a ainsi été prolongée. Ce projet travaille en collaboration avec des partenaires dans les différents pays d'Afrique Centrale francophone pour s'assurer du consensus

dans l'approche de développement et de mise en œuvre du projet en adéquation avec les stratégies nationales existantes sur la viande de brousse notamment.

Le projet s'est appuyé particulièrement sur la valorisation d'expertises et expériences francophones acquises au travers des programmes de recherches en Afrique Centrale, dont un des domaines d'intervention porte sur la gestion durable des ressources naturelles et de la faune, ou de façon plus précise sur la problématique « viande de brousse » (i.e. CIRAD, CIFOR, les bureaux d'étude français comme FRM ou TEREA...). Ce projet s'est appliqué à créer et/ou renforcer des liens avec et/ou entre ces experts, et à contribuer à promouvoir le partage d'informations.

Mise en place d'un cadre institutionnel

Rapprochement avec la COMIFAC

Au niveau sous-régional, TRAFFIC et le Secrétariat de la COMIFAC ont travaillé ensemble sur le développement d'un accord de partenariat entre les deux parties. Signé en mars 2011, cet Accord a pour objectif de créer un cadre de coopération entre TRAFFIC et la COMIFAC en vue de promouvoir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers et leurs ressources en Afrique Centrale, notamment des actions pertinentes pour la mise en œuvre de 7 axes stratégiques du Plan de Convergence, notamment l'axe stratégique n°2 (connaissance de la ressource). Cet Accord de Partenariat contribuera notamment à renforcer l'intégration sous-régionale du processus de développement et de mise en œuvre du SYVBAC, dont les contributions au plan de Convergence ont été soulignées par TRAFFIC à l'occasion de la 10^{ème} réunion du GTBAC (Douala, 26-29 janvier 2010).

Synergie / intégration à l'OFAC (projet CEOFAC)

Depuis février 2010, TRAFFIC et le représentant de l'OFAC ont validé la possibilité d'inclure le SYVBAC au sein de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale. Dans cette perspective, un Accord de coopération entre TRAFFIC International et l'OFAC est en cours de discussion. Cet accord permet de matérialiser le soutien technique que TRAFFIC apportera au SYVBAC dans sa phase de développement, mais insiste également sur la nécessité de transférer les capacités au niveau de l'OFAC et des groupes focaux nationaux afin d'assurer la pérennité du SYVBAC sur le long terme.

Les leçons apprises après 2 ans (2010-2011)

Depuis le lancement du projet en juillet 2009, des progrès importants ont été réalisés. Toutefois, la phase de développement du SYVBAC a permis d'identifier certains points, qui peuvent être ici soulignés comme suit :

- De très nombreuses parties prenantes ont une expertise sur la problématique « viande de brousse » en Afrique Centrale, donnant lieu à de nombreuses publications scientifiques, rapports..., mais l'utilisation et l'analyse de ces informations pour appuyer le développement, les décisions autour de la problématique

« viande de brousse » ou la mise en œuvre de politiques et stratégies « sur la viande de brousse » ne semblent pas évidente.

- L'intégration des plusieurs parties prenantes pertinentes (gouvernements, communautés autochtones et locales, communauté scientifique, secteur privé...) et l'approche participative était donc un facteur clé pour l'acceptation de l'idée du projet.
- Des données relatives à l'exploitation et au commerce de la « viande de brousse » existent et sont accessibles, mais uniquement sur certains sites non représentatifs et de façon ponctuelle sans suivi dans le temps. Dans ce contexte, une approche régionale sur le long terme, qui s'appuie sur des indicateurs standardisés, facilite la recherche et la collecte continue d'informations sur l'ensemble de la filière « viande de brousse » dans les différents pays de région.
- Les nombreuses informations relatives à la viande de brousse en Afrique Centrale ne sont pas consolidées au sein d'institutions régionales et dès lors pas transférées dans des bases régionales (de type OFAC), ce qui réduit la visibilité de l'importance de l'utilisation et du commerce de la viande de brousse aux niveaux national et régional.
- Un des défis majeurs dans l'élaboration du SYVBAC a été de réussir à décrire une problématique complexe, comme celle de la « viande de brousse » en Afrique Centrale, avec un nombre restreint d'indicateurs simples.
- La définition d'une liste d'indicateurs de suivi de la filière « viande de brousse » est maintenant disponible, ce qui est un élément important pour alimenter la base de données, mais des discussions difficiles entre experts sont apparues à ce niveau. Par exemple, la discussion autour du choix des indicateurs a souvent oscillé entre le choix d'indicateurs largement utilisés, connus des gestionnaires et par conséquent déjà documentés, et des indicateurs innovants, plus performants, mais qui ne sont utilisés que dans le milieu académique. La formulation de certains indicateurs peut porter à différentes interprétations, d'où la nécessité de développer des notes explicatives accompagnant les indicateurs ainsi que de suggérer une méthode pour la mesure de l'indicateur. ...
- La définition des sites de suivis reste à compléter pour la République Démocratique du Congo et la Guinée Equatoriale.
- L'approche participative pour la définition du cadre institutionnel et opérationnel du SYVBAC est la principale clé du succès et est nécessaire pour obtenir le soutien des parties prenantes.
- La phase de développement du SYVBAC est un processus relativement long et peut s'expliquer par la nécessité de fonder le développement du SYVBAC sur une base légitime et de s'assurer de l'appropriation du SYVBAC par les pays participants ainsi que par les autres parties prenantes pertinentes et partenaires qui contribueront à animer le SYVBAC.
- L'association, dès le début du projet, des gouvernements des pays d'Afrique Centrale, à travers leurs points focaux nationaux sur la « viande de brousse », est un facteur clé pour l'expression des besoins nationaux, en vue de leur intégration dès la phase de développement du projet, facilitant ainsi la synergie, et la complémentarité nécessaires de ce dernier avec les politiques nationales.

- L'association des CAL à travers leur connaissance traditionnelle et leurs intérêts est le facteur clé pour l'expression des besoins, d'expertises et d'expériences traditionnelles des communautés. Les CAL ont été impliquées au cours des discussions au sein de réunions du groupe de liaison « viande de brousse » de la CDB d'une manière participative.
- Le partage d'expertises et de retour d'expériences de l'OFAC dans le développement du SYVBAC sont nécessaires pour la bonne définition du cadre opérationnel du projet.
- L'association de la COMIFAC dans le processus de développement du projet est essentielle pour renforcer la prise en compte de la problématique de l'exploitation de la « viande de brousse » dans son « plan de convergence ».
- L'association du secteur privé est un point clé de la réussite du SYVBAC étant donné que 59% des forêts du Bassin du Congo sont octroyées en tant que concessions forestières.
- L'intégration du SYVBAC au sein de l'OFAC a pu renforcer la légitimité du SYVBAC aux yeux des parties prenantes, notamment des sociétés forestières.
- Le soutien et la coordination au niveau régional sont nécessaires dans la phase de développement du SYVBAC (ici fournie à travers TRAFFIC International), étant donné que la problématique de l'exploitation de la « viande de brousse » a une dimension nationale et régionale importante. A long terme cette coordination devra être appropriée par les instances compétentes de la COMIFAC.
- Le soutien et la coordination internationale sont elles aussi utiles (ici fournie à travers TRAFFIC International), étant donné que le commerce de « viande de brousse » peut être transfrontalier et international, et par conséquent peut avoir des effets dans d'autres régions. Par exemple, les plaidoyers au sein de cadre politiques pertinents, tels que la CDB, ont permis d'alimenter des discussions d'experts et notamment d'appuyer des recommandations du Groupe de Liaison sur la viande de brousse, sur l'élaboration de systèmes de surveillance de l'exploitation et du commerce de la viande de brousse, en s'appuyant sur l'intégration des connaissances scientifiques et traditionnelles, et mis en œuvre à l'échelle nationale, et permettre la comparaison avec l'exploitation et le commerce de viande de brousse au niveau régional (Anon. 2011i).
- La mobilisation de la COMIFAC sur les enjeux associés à la problématique de la « viande de brousse » en Afrique Centrale est un facteur important pour promouvoir au niveau régional et international le soutien d'initiatives régionales de suivi de la filière viande de brousse.
- Le cofinancement du BMZ et du WWF a été primordial pour initier le processus de création du SYVBAC avant et au début de ce projet. En effet, la création d'un système de suivi régional sur une problématique aussi complexe, nécessite une vision à long terme et l'implication de multiple bailleurs de fonds.
- Des organisations partenaires bien établies et fortes et un réseau d'experts dans la région sont une condition préalable pour le succès du développement du projet, et à fortiori de son existence sur le long terme.
- La Guinée Equatoriale n'a pas été étroitement associée au début du développement du projet, qui s'est concentré sur le bloc forestier humide couvert par les pays francophones d'Afrique centrale.

Plan d'actions pour la consolidation du développement du SYVBAC et sa mise en œuvre en Afrique Centrale

L'objectif général de ce plan d'actions est de **rendre opérationnel le SYVBAC** tel que développé par TRAFFIC dans le cadre de ce projet et en collaboration avec les nombreux acteurs de la sous région.

A court terme (2011-2014), cette phase de consolidation s'articulera autour des objectifs spécifiques suivants :

- **Assurer la mise en place et la coordination de la structure opérationnelle pour le fonctionnement de SYVBAC au sein de l'OFAC à travers les activités suivantes:**
 - La création de la base de données SYVBAC, avec un accès en ligne à partir des sites internet de l'OFAC et de TRAFFIC ;
 - Finaliser et prioriser la liste des sites pour le SYVBAC dans l'ensemble des pays concernés ;
 - La finalisation des notes explicatives devant accompagner chaque indicateur ;
 - Le suivi et la recherche bibliographique approfondie pour alimenter quelques indicateurs de la base de données SYVBAC ;
 - La formalisation et l'officialisation d'un groupe focal « viande de brousse » dans chacun des pays, et la définition de ses responsabilités ;
 - L'organisation d'un atelier de capacitation sous régional sur le SYVBAC (présentation générale, base de données, encodage) destiné aux groupes focaux de chacun des pays et aux partenaires associés à la collecte de données (secteur privé, ONG, centres de recherche) ;
 - La rédaction d'un guide pratique pour faciliter l'encodage des données par les utilisateurs en langues française, espagnole et anglaise;
 - La fourniture d'un appui technique nécessaire à la collecte et l'encodage des données du SYVBAC au niveau national et au niveau des sites ;
 - La coordination de la collecte de données (au niveau national et au niveau de sites) à travers diverses formes de communication et des visites régulières dans chacun des pays ;
 - L'organisation d'un atelier sous régional de validation des données collectées sur la base d'une méthodologie de validation pré établie ;
 - La documentation de l'avancement technique du développement de SYVBAC et des leçons apprises ;
 - Le développement des partenariats pérennes (au moins pluriannuels) avec des partenaires s'engageant sur plusieurs années ;

- **Tester le SYVBAC sur des sites pilotes en utilisant une méthodologie homogène pour la collecte de données à travers les activités suivantes:**
 - L'identification des sites pilotes pour la collecte de données en choisissant au moins un site par pays pour chacune des catégories suivantes : village, zone de chasse communautaire (si cette catégorie

existe), zone de chasse sportive (si cette catégorie existe), concessions forestière ou minière, centre urbain, espace protégé et zone tampon ;

- La mise en place de partenariats avec les organisations présentes sur les sites pilotes (ONG, CAL, concessions forestières, centres de recherche, etc.) ;
- L'organisation d'un atelier sous régional pour le développement d'une méthodologie à suivre pour la collecte de données des indicateurs au niveau des sites pilotes ;
- La coordination des équipes pour la collecte de données de terrain ;
- La collecte des données pour l'ensemble des indicateurs au niveau des sites pilotes pendant deux ans ;
- La coordination de l'encodage des données sur SYVBAC ;
- L'organisation d'un atelier sous régional de partage d'information et des leçons apprises entre les différents sites pilotes, afin d'établir les avantages/limites de l'utilisation de chacun des indicateurs et de proposer une liste finale et consensuelle des indicateurs jugés les plus performants au regard de l'expérience acquise dans chacun des sites pilotes..

- **Générer et communiquer l'information requise pour orienter les décisions de gestion en matière**

d'utilisation durable de la faune pour des besoins alimentaires (en particulier sur les niveaux et les tendances de l'utilisation et commerce de « viande de brousse », les facteurs qui tirent la demande de « viande de brousse », les effets du commerce sur les espèces vulnérables, ainsi que le rôle de la filière dans la sécurité alimentaire, l'économie locale et la santé) à travers les activités suivantes:

- La publication des données générées par le projet dans l'Etat des Forêts 2013 et 2014 ;
- La participation aux activités de l'OFAC et la COMIFAC pour vulgariser l'information générée par SYVBAC ;
- La présentation et la « vulgarisation » du SYVBAC au niveau régional et international à travers la participation à des ateliers et congrès régionaux (PFBC, COMIFAC, GTBAC ...) et internationaux (CDB, CITES, OIBT, OMS, CMS, IUFRO...), et de publications.

- **Assurer la durabilité du SYVBAC sur le long terme**

Au niveau régional, le présent projet s'inscrit dans une démarche plus globale de consolidation et pérennisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale. L'OFAC, une initiative de plusieurs membres du PFBC, a pour but de mutualiser les connaissances nécessaires et données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économique, écologique et sociale. Le projet FORAF, financé par la Commission Européenne entre 2007 et 2010, a eu pour but la mise en place d'OFAC et la production de l'Etat des Forêts 2008. Dans cette première phase le projet FORAF a servi de catalyseur pour mettre sur pied l'OFAC. L'objectif global à long terme de la seconde phase de l'OFAC supporté par le projet CEOFAC a pour objectif la consolidation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique, sur son extension aux autres pays de la COMIFAC et aux autres régions forestières du continent africain. La composante SYVBAC réponds a la nécessité de renforcer l'information sur l'utilisation des ressources non ligneuses du Bassin du Congo.

Pour assurer la durabilité de SYVBAC sur le long terme, des activités aux niveaux régional et national doivent être poursuivies et renforcées :

- Au niveau régional, travailler en étroite collaboration avec l'OFAC. Dans cette perspective, un accord de coopération entre TRAFFIC International et l'OFAC est en cours de discussion. Cet accord permet de matérialiser le soutien technique que TRAFFIC apportera au SYVBAC dans sa phase de mise en œuvre, mais insiste également sur la nécessité de transférer les capacités au niveau de l'OFAC et des groupes focaux nationaux afin d'assurer la pérennité du SYVBAC sur le long terme.
- Au niveau national, développer des partenariats pérennes entre le SYVBAC, les points focaux nationaux "viande de brousse" et autres acteurs locaux (ONG, CAL, centres de recherche, secteur privé...) et sous régionaux (RAPAC...) En effet, les administrations nationales en charge des forêts et de l'environnement sont des acteurs majeurs et parmi les bénéficiaires ultimes du SYVBAC. Les acteurs locaux et sous-régionaux ont une importance capitale dans le système de collecte et de validation des données du SYVBAC. Une animation de ces groupes d'intervenants doit être assurée pour garantir à long terme l'approvisionnement en données fiables de la base de données du SYVBAC.

Cette phase de consolidation contribuera à atteindre les trois résultats suivants:

Résultat 1 : Le SYVBAC est opérationnel et fournit les informations nécessaires à la gestion durable de la viande de brousse (niveau national) et aux négociations régionales et internationales par les activités suivantes :

- l'estimation des niveaux et l'évolution de l'utilisation et du commerce de la viande de brousse,
- le suivi de l'utilisation et du commerce de la viande de brousse au moyen d'indicateurs collectés par les opérateurs par des opérateurs à l'échelle régionale, nationale ou des sites,
- la consolidation régionale, dans le cadre de l'OFAC, et la diffusion internationale des informations sur la viande de brousse en Afrique Centrale,
- une base de données SYVBAC opérationnelle, accessible en ligne depuis les sites internet de l'OFAC et de TRAFFIC
- les décisions concernant le secteur « viande de brousse » au niveau des responsables gouvernementaux, du secteur privé, des CAL, et des ONGs s'appuient sur des analyses objectives générées par les données du SYVBAC.

Résultat 2 : Le SYVBAC est opérationnel et durable par les activités suivantes :

- la reconnaissance du SYVBAC comme composante de l'OFAC au sein de la COMIFAC ,
- la collecte de données au niveau des organismes nationaux et des autres contributeurs (ONG, CAL, communauté scientifique, secteur privé), aux niveaux des pays forestiers de la COMIFAC,
- la publication d'un chapitre ou article régulière sur la situation d'exploitation, commerce et disponibilité de la « viande de brousse » dans l'Etat des Forêts du Bassin du Congo.

Résultat 3 : Les capacités humaines en matière de gestion et d'utilisation de l'information sur la « viande de brousse » sont renforcées par les activités suivantes:

- l'identification et la formation d'un groupe focal « viande de brousse » au niveau national responsable de l'encodage de données ;
- l'identification et la formation de partenaires au niveau des sites nationaux à l'encodage des données, ayant accès au site d'encodage du SYVBAC et s'engageant à contribuer au SYVBAC sur la base d'un accord de partenariat pré établi ;
- la formation de la collaboration étroite avec les ministères en charge du suivi de la gestion des forêts et de la faune sauvage, d'autres institutions environnementale aux niveaux national et local et des CAL,

CONCLUSION

Les principaux objectifs du projets, à savoir - le développement d'un dispositif pérenne sur la « viande de brousse » (observatoire) ; le renforcement de l'implication du secteur privé forestier sur les questions relatives à l'utilisation et au commerce de la faune sauvage (viande de brousse en particulier) à l'intérieur et autour des concessions forestières ; et la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi et de l'application des dispositions légales nationales relatives à la conservation/gestion des ressources fauniques – ont été en grande partie atteints. En effet, le projet a permis de créer les conditions nécessaires au développement de l'observatoire au niveau sous-régional, notamment la cristallisation de nombreuses expertises nationales, sous-régionales et internationales pour la définition des contours opérationnels de cet observatoire. Cependant, le lancement opérationnel de l'observatoire « viande de brousse » n'a pu être réalisé au cours de la période du projet. La consolidation du développement et la mise en œuvre effective de l'observatoire nécessitera donc la mise en œuvre d'activités complémentaires définies dans un plan d'action issue d'un processus de consultation. D'autre part, les principaux points suivants peuvent être soulignés :

Adhésion des acteurs régionaux et nationaux. L'ensemble des acteurs concernés par la problématique « viande de brousse » et contactés au cours de ce projet (ministères, ONG, CAL, secteur privé, institutions techniques et de recherche, instances sous régionales, organismes de contrôle) adhèrent à l'initiative pour la création du SYVBAC. Le processus suivi pour la création de ce système a permis l'implication active de tous les acteurs sur la base d'une approche participative. Différents acteurs ont manifesté leur volonté de partager et rendre les données transparentes. Ces derniers considèrent que contribuer au SYVBAC pourrait leur permettre d'avoir accès à l'information sur la faune et les aider pour leur prise de décision. En particulier, les sociétés forestières privées ont reçu positivement le fait d'ancrer leur démarche de prise en compte de la faune au sein d'une initiative concrète comme le SYVBAC, initiative perçue comme légitime car s'appuyant sur une initiative existante de monitoring des forêts du bassin du Congo (OFAC).

Ancrage institutionnel du SYVBAC. Le cadre institutionnel de cette initiative a été consolidé à travers un accord de partenariat entre TRAFFIC et la COMIFAC pour soutenir la mise en œuvre du plan de convergence. Cet accord porte notamment sur des domaines de coopération pertinents par rapport au SYVBAC, notamment ceux relatifs à la connaissance de la ressource (Axe stratégique 2), la conservation de la diversité biologique (axe stratégique 4) ou le renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation (axe stratégique 7). Cet Accord de Partenariat contribuera notamment à renforcer l'intégration sous-régionale du processus de développement et de mise en œuvre du SYVBAC, dont les contributions au plan de Convergence ont déjà été soulignées par TRAFFIC à l'occasion de la 10^{ème} réunion du GTBAC (Douala, 26-29 janvier 2010). D'autre part, un Accord de coopération entre TRAFFIC International et l'OFAC est en cours de discussion. Cet accord permettrait de matérialiser le soutien technique que TRAFFIC apportera au SYVBAC dans sa phase de développement, tout en insistant également sur la nécessité de transférer les capacités au niveau de l'OFAC et des groupes focaux nationaux afin d'assurer la pérennité du SYVBAC sur le long terme.

Modèle structurel et fonctionnel validé. Le SYVBAC fonctionnera comme une composante de l'OFAC, avec un appui technique de TRAFFIC pendant sa phase de développement. Les objectifs, la structure et le fonctionnement du SYVBAC ont été validés par l'ensemble des acteurs, et sont prêts à être mis en œuvre. Une soixantaine d'indicateurs de suivis de la filière « viande de brousse » ont été identifiés et seront renseignés soit au niveau régional, au niveau national ou au niveau des sites (villages, zones de chasse communautaire, zones de chasse sportive, concessions forestières ou minières, aires protégées, zones tampons et marchés urbains). Ces indicateurs ont été choisis sur la base des meilleures connaissances disponibles, mais la pertinence de ces derniers n'a pas pu être testée en vue de leur adaptation, si nécessaire. D'autre part, la revue et l'analyse bibliographique exhaustive de publications scientifiques (publiées entre 1990 à 2010) a permis de lister 34 sites sur lesquels ont été identifiées des informations pertinentes relatives à certains indicateurs.

Une liste de 80 sites de suivi pour le SYVBAC a été proposée par les points focaux et validée par les Ministères de cinq pays du Bassin du Congo (RDC, Congo, Cameroun, RCA, Gabon et Guinée Equatoriale), en vue de la collecte d'informations pour renseigner les indicateurs. Aucun « partenariat » officiel n'a pour l'instant été développé au niveau des sites pour la collecte des données.

Un appui politique à confirmer. Au cours de la période de ce projet, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des pays de la COMIFAC (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et RDC au cours des réunions des groupes de travail sur la « viande de brousse » de la CDB et CITES) ont exprimé leur soutien à TRAFFIC pour la mise en place du SYVBAC. Ceci étant, l'inscription à l'ordre du jour des sessions du Conseil des Ministères de la COMIFAC de l'examen du SYVBAC a du être reporté en raison de l'agenda politique sous-régional chargé au cours de la période du projet. Néanmoins, il est prévu que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC soumette le projet SYVBAC à un prochain Conseil des Ministres de la COMIFAC pour adoption. Enfin, le groupe « viande de brousse » de la CITES soutient le SYVBAC de façon explicite,

et la réunion conjointe CDB/CITES sur la « viande de brousse » en juin 2011 à Nairobi a clarifié que la nécessité de développer des systèmes de suivi « viande de brousse » (monitoring system) sera incluse dans leurs recommandations #6 et #19.

Opérationnalisation de l'observatoire. Le projet n'a pas permis, au cours de la période ici considérée, de produire un observatoire opérationnel. Un plan d'actions (2011-2014) pour la consolidation du développement du SYVBAC et sa mise en œuvre en Afrique Centrale est donc nécessaire. Ce plan permettrait d'assurer la mise en place et la coordination de la structure opérationnelle pour le fonctionnement de SYVBAC au sein de l'OFAC, de tester le SYVBAC sur des sites pilotes en utilisant une méthodologie homogène pour la collecte de données, de générer et communiquer l'information requise pour orienter les décisions de gestion en matière d'utilisation durable de la faune pour des besoins alimentaires, et enfin de renforcer les conditions nécessaires à la durabilité du SYVBAC sur le long terme.

Un intérêt de la communauté internationale. L'idée d'un observatoire de la viande de brousse, telle que développée pour l'Afrique Centrale dans le cadre de ce projet, a suscité un grand intérêt de la part de la communauté internationale. Cette idée d'observatoire a notamment suscité un débat scientifique autour de la définition d'indicateurs performants pour le suivi de l'utilisation de la viande de brousse, au-delà du cadre du SYVBAC et de l'Afrique centrale (cf. par exemple, atelier organisé par la ZSL en mars 2010). L'effort de communication vers pour un public international, a permis de générer un intérêt de la part de représentants gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales et de gestionnaires qui travaillent sur la problématique « viande de brousse » dans d'autres régions du monde. Le développement du SYVBAC, qui répond aux recommandations du groupe de Liaison viande de brousse de la CDB sur la création de mécanismes de suivi de la viande de brousse, propose une approche innovante qui pourrait être suivie comme exemple dans d'autres régions de forêt tropicale.

RECOMMANDATIONS

Il est évident que la phase de développement initiée dans le cadre de ce projet n'a pas encore aboutit à la création d'un observatoire « viande de brousse » opérationnel en Afrique centrale. Une phase de consolidation du développement du SYVBAC est nécessaire et passe par la mise en œuvre d'un plan d'actions, dont les points clés peuvent être formulés sous forme de recommandations comme suit :

A l'adresse de TRAFFIC et de l'OFAC

- Finaliser le développement technique : définition finale des sites de collecte, finalisation de la base de données informatique, définition d'une méthodologie claire pour l'accès, l'encodage et la validation des données.
- Présentation officielle du SYVBAC auprès des Ministères des forêts (ou équivalent) des pays du Bassin du Congo.

- Présentation régulière du progrès sur le SYVBAC auprès des réunions pertinentes des Parties de la CDB, CITES, OIBT et CMS.
- La coordination active du SYVBAC à travers :
 - la capacitation des groupes nationaux et du point focal « viande de brousse » pour la collecte et l'encodage des données ;
 - l'identification et l'animation des partenariats au niveau des sites (avec les ONG, entreprises privées, instituts de recherches) ;
 - la coordination du processus de validation des données ;
 - l'animation du site internet du SYVBAC et des publications liées au SYVBAC ;
 - la représentation de SYVBAC au niveau régional et international.
- Finaliser le projet d'accord de coopération entre TRAFFIC et l'OFAC.

A l'adresse des partenaires nationaux et sous-régionaux

- Signer un accord de coopération avec l'OFAC dans lequel sont spécifiés les indicateurs et les sites sur lesquels ils pourront fournir des données.

A l'adresse des gouvernements d'Afrique Centrale

- Constitution d'un groupe de travail « viande de brousse » et désignation d'un point focal « viande de brousse » officiel dans chacun des pays. Idéalement, ces point focaux maintiendront des échanges étroits avec les points focaux nationaux de la CDB et CITES, et seront également en relation avec d'autres ministères qui s'intéressent à la question « viande de brousse » (par exemples, Ministère de la santé et Ministère de l'agriculture).

A l'adresse du Conseil des Ministres de la COMIFAC

- Validation du SYVBAC en conseil des ministres de la COMIFAC.

A l'adresse de la communauté internationale

- Soutenir financièrement le plan d'action pour la consolidation du développement et du fonctionnement du SYVBAC, pour notamment assurer la formation d'équipes nationales « viande de brousse » pour la collecte de données du SYVBAC au niveau national ; tester le SYVBAC sur des sites pilotes; et animer le SYVBAC (communications, participations aux ateliers sous régionaux et internationaux, coordination de la collecte, validation et encodage des données, animation du site Internet SYVBAC).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abuguiche, S.A. (2008). Impact of hunting and bushmeat trade on biodiversity loss in Cameroon : a case study of the Banyang-Mbo Wildlife Sanctuary. *Environmental Science & Policy* 10 (7-8): 654-667.
- Albrechtsen, L., Fa, J.E., Barry, J. and MacDonald D.W. (2006). Contrasts in availability and consumption of animal protein in Bioko Island, West Africa: the role of bushmeat. *Environment Conservation* 32(4): 340-348.
- Anon. (2003a). Déclaration ministérielle à la Conférence ministérielle sur l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG). Yaoundé (Cameroun), 13-16 octobre 2003.
- Anon. (2003b). *Elaboration de la stratégie et du plan d'action national sur la viande de brousse. Rapport de l'atelier et Plan d'Action National. Brazzaville (République du Congo)*. TRAFFIC Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.
- Anon. (2004a). *Document d'opérationnalisation du Plan de Convergence de la COMIFAC*. COMIFAC.
- Anon. (2004b). *Résolution Conf. 13.11 : "Viande de Brousse" de la CITES*. Treizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées (CITES), Bangkok (Thaïlande), octobre 2004. CITES.
- Anon. (2005a). *Manual of the health care of children in*. http://whqlibdoc.who.int/publications/2005/9241546166_eng.pdf. Vu le 15 sep 2011.
- Anon. (2005b). *Plan de Convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale*. Février 2005. Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.
- Anon. (2005c). *Traité relatif à la Conservation et à la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Brazzaville (République du Congo)*. 5 février 2005. COMIFAC.
- Anon. (2007). *Threats to Wild Species, Wild Meat and Food Security in Africa - Documenting the Links and Reversing the Downward Trends. Internal document*. TRAFFIC International.
- Anon. (2008a). *Proceedings of the Technical workshop on the development of a Regional Central African Wild Meat Monitoring System*. 7-9 December 2008. TRAFFIC Central Africa.
- Anon. (2008b). *Décision IX/5 (biodiversité forestière)*. 9ème session de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, Bonn (Allemagne), mai 2008. CDB
- Anon. (2008c). *UNEP/CMS/GOR-MOP1/Res.1 – Résolution 1.1: Systèmes de Monitoring et de Rapport pour l'Accord Gorilla*. Première réunion des Parties à l'Accord pour la conservation des gorilles et leurs habitats. Rome, Italie, 29 novembre 2008. CMS.
- Anon. (2008d). *Stratégie Nationale de Gestion de la Viande de Brousse au Gabon- (Draft) - Version 4 - Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche*.
- Anon. (2009). *Rapport de la première réunion du Groupe de Liaison sur la Viande de Brousse – 17 octobre 2009 (UNEP/CBD/LG-Bushmeat/1/2)*. CDB.

- Anon. (2010a). *Décisions 14.73 et 14.74 (Rev. CdP 15) de la CITES à l'adresse du Groupe de Travail d'Afrique Centrale sur la Viande de Brousse*. Quinzième session de la Conférence des Parties de la CITES, Doha (Qatar), mars 2010. CITES.
- Anon. (2010b). *Décision X/32 (utilisation durable)*. 10ème session de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, Nagoya (Japon), octobre 2010. CDB.
- Anon. (2010c). *Sixième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC*. Kinshasa (RDC), 10-11 novembre 2010. Communiqué de Presse. 11 novembre 2010.
- Anon. (2011a). FAO, <http://www.fao.org/forestry/wildlife/44520/en/>. Vu le 19 mai 2011
- Anon. (2011b). *Résultats de la réunion conjointe du groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse et le groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse – Afrique Centrale*. Réunion conjointe du groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse et le groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse, Nairobi (Kenya), 7-10 juin 2011. UNEP/CBD/LG-Bushmeat/2/1. 10 juin.
- Anon. (2011c). *”Utilisation durable : possibilités d'autres sources d'alimentation et de revenu à petite échelle dans les pays tropicaux et subtropicaux et recommandations révisées du groupe de liaison sur la viande de brousse”*. Document UNEP/CBD/SBSTTA/15/12. CDB. <http://www.cbd.int/doc/?meeting=sbstta-15>. Vu le 15 Septembre.
- Anon. (2011d). *Interpretation and implementation of the Convention. Species trade and conservation. Bushmeat*. SC61 Doc. 42. Sixty-first meeting of the Standing Committee – Geneva (Switzerland), 15-19 August 2011. CITES.
- Anon. (2011e). *Système de suivi et d'informations pour l'Accord Gorille*. Document UNEP/CMS/GOR-TC1/Doc.8. préparé par le secrétariat PNUE/CMS. PNUE/CMS.
- Anon. (2011f). *Conclusions de la réunion conjointe du groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse et le groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse en Afrique Centrale*. Circulation aux partenaires. CDB. http://pfbc-cbfp.org/actualites/items/CITES-CDB-meeting_nairobi-article-F.html. 22 juillet.
- Anon. (2011g). *Compilation d'articles et publications*. Circulation aux partenaires. Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. 9 août.
- Anon. (2011h). *Actions menées par la COMIFAC visant à la gestion durable de la faune sauvage en Afrique Centrale*. Présentation de Chouaïbou Nchoutpouen de la COMIFAC à la réunion conjointe du Groupe de liaison sur la viande de brousse de la CDB et du Groupe de Travail d'Afrique Centrale sur la viande de brousse de la CITES (Nairobi, Kenya, 7-10 juin 2011). CDB. <http://www.cbd.int/doc/?meeting=LGBUSHMEAT-02>. 8 June.
- Anon. (2011i). *Reducing unsustainable harvests of wild animals for food and medicine*. Présentation de Roland Melisch (TRAFFIC) à la réunion conjointe du Groupe de liaison sur la viande de brousse de la CDB et du Groupe de Travail d'Afrique Centrale sur la viande de brousse de la CITES (Nairobi, Kenya, 7-10 juin 2011). <http://www.cbd.int/doc/?meeting=LGBUSHMEAT-02>. 8 June.
- Anon. (2011j). *Intervention de TRAFFIC à la 61ème session du Comité Permanent de la CITES (15-19 août 2011) (en anglais)*. TRAFFIC International.

- Anon. (2011k). Présentation, par le MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune) des activités du Cameroun à la Réunion conjointe du Groupe de liaison de la CDB et du groupe de travail Afrique Centrale (Nairobi, Kenya, 7-10 juin 2011). <http://www.cbd.int/doc/?meeting=LGBUSHMEAT-02>. Vu le 15 September.
- Barnett, R. (Ed.) (2000). *Food for Thought: The Utilization of Wild Meat in Eastern and Southern Africa*. TRAFFIC East/Southern Africa, Kenya.
- Carpaneto, G.M., Fusari, A. and Okongo, H. (2007). Subsistence hunting and exploitation of mammals in the Haut-Ogooud province, south-eastern Gabon. *Journal of anthropological sciences* 85: 183-193.
- Coad, L. (2007). Bushmeat hunting in Gabon: Socio-economics and hunter behaviour, Ph.D. thesis University of Cambridge, UK.
- Davies, G. (2002). Bushmeat and international development. *Conservation Biology* 16: 587-589.
- De Merode E., Homewood, K. and Cowlshaw, G. (2004). The value of bushmeat and other wild foods to rural households living in extreme poverty in Democratic Republic of Congo. *Biological conservation* 118: 573-581.
- Edderai D. and Dame M. (2007). A census of the commercial bushmeat market in Yaoundé, Cameroon. *Oryx* 40: 472-475.
- Fa J. E., Yuste J. E. G. and Castelo, R. (2000). Bushmeat markets on Bioko Island as a measure of hunting pressure. *Conservation Biology* 14: 1602-1613.
- Fa, J.E. and Yuste, J.E.G. (2001). Commercial bushmeat hunting in the Monte Mitra forest, Equatorial Guinea: extent and impact. *Animal Biodiversity and Conservation* 24(1): 31-52.
- Fa, J.E, Peres, C. and Meeuwig, J. (2002). Bushmeat exploitation in tropical forests: an intercontinental comparison. *Conservation Biology* 16: 232-237.
- Fa J. E., S. Seymour, J. Dupain, R. Amin, Albrechtsen, L. and Macdonald, D. (2006). Getting to grips with the magnitude of exploitation: Bushmeat in the Cross-Sanaga Rivers region, Nigeria and Cameroon. *Biological Conservation* 129: 497-510.
- Jambiya, G., Milledge, S.A.H. and Mtango, N. (2007). „Night Time Spinach”: *Conservation and livelihood implications of wild meat use in refugee situations in north-western Tanzania*. TRAFFIC East/Southern Africa, Dar es Salaam, Tanzania.
- Hayashi, K. (2008). Hunting activities in forest camps among the Baka hunter-gatherers of southeastern Cameroon. *African Study Monographs* 29, 73-92.
- Kümpel, N. F., Milner-Gulland, E.J. Rowcliffe J.M. and Cowlshaw, G. (2008). Impact of gun-hunting on diurnal primates in continental Equatorial Guinea. *International Journal of Primatology* 29:1065–1082.
- Kümpel, N. F., Milner-Gulland, E. J. G., Cowlshaw, G. and Rowcliffe, J.M. (2010a). Assessing sustainability at multiple scales in a rotational bushmeat hunting system. *Conservation Biology* 24:861-871.
- Kümpel, N.F., Milner-Gulland, E.J., Cowlshaw, G. and Rowcliffe, J.M. (2010b). Incentives for hunting: the role of bushmeat in the household economy in rural Equatorial Guinea. *Human Ecology* 38(2): 251-264.

- LeBreton, M., Prosser, A.T., Tamoufe, U., Sateran, W., Mpoudi-Ngole, E., Dikko, J.L.D., Burke, D.S. and Wolfe, N.D. (2006). Patterns of bushmeat hunting and perceptions of disease risk among central African communities. *Animal Conservation* 9: 357-363.
- Lindsey, P. (2011). *An Analysis of Game Meat Production and Wildlife-based Land Uses on Freehold Land in Namibia: Links with Food Security*. TRAFFIC East/Southern Africa, Harare, Zimbabwe.
- Nasi, R., Brown, D., Wilkie, D., Bennett, E., Tutin, C., van Tol, G. and Christophersen, T. (2008). Conservation and use of wildlife-based resources: the bushmeat crisis. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, and Center for International Forestry Research (CIFOR), Bogor. *Technical Series* no. 33, 50 p.
- Noss, A.J. (1998a). The impact of BaAka net hunting on rainforest wildlife. *Biological Conservation* 86: 161–167.
- Noss, A.J. (1998b). The impacts of cable snare hunting on wildlife populations in the forest of the Central African Republic. *Conservation Biology* 12: 390-398.
- Noss, A.J. (2000). Cable Snares and Nets in the Central African Republic. In J.G. Robinson and E.L. Bennett (Eds). *Hunting for Sustainability in Tropical Forests*, pp. 282-304. New York: Columbia University Press.
- OECD (1993). OECD core set of indicators for environmental performance reviews. *Environment Monographs* no. 83. Paris: OECD.
- Okouyi, J. (2006). Savoirs locaux et outils modernes cynégétiques : développement de la filière commerciale de viande de brousse à Makokou (Gabon). PhD thesis Université d'Orléans.
- Poulsen, J.R., Clark, C.J., Mavah, G. and Elkan, P.W. (2009). Bushmeat supply and Consumption in a Tropical Logging Concession in Northern Congo. *Conservation Biology* 23: 1597-1608.
- Ringuet, S., Melisch, R., van Vliet N. and Ngandjui, G. (2010a). On the Need for a Bushmeat Harvest and Trade Monitoring System in Central Africa. *TRAFFIC Bulletin* 22(3) : 100-101.
- Ringuet S., Melisch R., van Vliet N. and Ngandjui, G. (2010b). The Bushmeat Debate in Central Africa and the Need for an Objective Monitoring Tool. *CBD Newsletter for Civil Society* 4:10-11.
- Ringuet S., Ekhasa B., van Vliet N., Ngandjui, G. and Mouzong E. (2010c). *Elaboration de la Stratégie Prise et du Plan d'Action National sur la « viande de brousse »*. Rapport de l'atelier de Kinshasa, 23-24 septembre 2009. TRAFFIC Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.
- Rufin A.O., Ngandjui, G. and Ringuet, S. (2010). *Sensibilisation et Renforcement des Capacités des Acteurs en charge du Suivi de l'Application des Dispositions Légales Nationales Relatives à la Conservation et la Gestion des Ressources Fauniques dans le Tri-National de la Sangha – TNS*. Rapport de l'atelier de Douala – 26-27 avril 2010. TRAFFIC Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.
- Rist, J. (2007). Bushmeat Catch per Unit Effort in space and time: a monitoring tool for bushmeat hunting. Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy at Imperial College London, University of London.

- Schenck, M., Nsame Effa, E., Starkey, M., Wilkie, D., Abernethy, K., Telfer, P., Godoy, R. and Treves, A. (2006). Why people eat bushmeat: results for two-choice taste tests in Gabon Central Africa. *Human Ecology* 34(3): 433-445.
- Starkey, M. (2004). Commerce and subsistence: the hunting, sale and consumption of bushmeat in Gabon. PhD thesis Fitzwilliam College, University of Cambridge, UK.
- Stolpe, G. and Fischer, W. (2004). *Promoting CITES-CBD Cooperation and Synergy* - Proceedings of the Workshop (20-24 April 2004). International Academy for Nature Conservation of the Federal Agency for Nature Conservation (BfN). Bonn, Germany.
- Thibault, M. and Blaney, S. (2003). The oil industry as underlying factor in the bushmeat crisis in Central Africa. *African Conservation Biology* 17(6):1807-1813.
- TRAFFIC (2010a). *Développement d'un SYstème de suivi de la filière Viande de Brousse en Afrique Centrale (SYVBAC)*. Dépliant. TRAFFIC International, Cambridge, UK.
- TRAFFIC (2010b). *Développement d'un SYstème de suivi de la filière Viande de Brousse en Afrique Centrale (SYVBAC)*. Brochure en français et en anglais. TRAFFIC International, Cambridge, UK.
- van Vliet, N. (2008). Spatial and temporal variability within the "hunter-animal-village territory" system - towards a geographical approach to hunting sustainability in Central Africa- case study on duikers in north-east Gabon. PhD thesis Université Toulouse le Mirail: Faculté de Géographie, Toulouse, France.
- van Vliet, N. and Nasi, R. (2008). Hunting for Livelihood in Northeast Gabon: Patterns, Evolution, and Sustainability. *Ecology and Society* 13(2): 33.
- van Vliet, N., Nasi, R., Abernethy, K., Fargeot, C., Kümpel, N., Ndong Obiang, A. M. and Ringuet S. (in press b). The role of wildlife for food security in Central Africa: a threat to biodiversity? *In Etat des Forêts du Bassin du Congo 2010*. OFAC.
- van Vliet, N., Ringuet, S., Ngandjui, G. et Mouzong, E. (2010a). *Développement d'un système de suivi de la filière « viande de brousse » en Afrique Centrale – Rapport de l'atelier de Douala – 8-10 février 2010*. TRAFFIC Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.
- van Vliet, N., Ringuet, S., Ngandjui, G. et Mouzong, E. (2010b). *Prise en compte de la faune sauvage dans les concessions forestières d'Afrique Centrale – Rapport de l'atelier de Libreville – 8-10 juin 2010*. TRAFFIC Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.
- van Vliet N., Nebesse C., Gambalemoke S., Akaibe D. and Nasi R. (in press c). The bushmeat market in Kisangani, Democratic Republic of Congo: implications for conservation and food security. *Oryx*
- Van Vliet (in press). Livelihood alternatives for the unsustainable use of bushmeat. Report prepared for the CBD Bushmeat Liaison Group. Montreal, SCBD. *CBD Technical Series* 60.
- Wilkie, D., Starkey, M., Abernethy, K., Nstame Effa, E.N., Telfer, P. And Godoy, R. (2005). Role of prices and wealth in consumer demand for bushmeat in Gabon, Central Africa. *Conservation Biology* 19(1): 268-274.
- Willcox A.S. and Nambu D.M. (2007). Wildlife hunting practices and bushmeat dynamics of the Banyangi and Mbo people of southwestern Cameroon. *Biological Conservation* 134:251–261.

- Wright, J. H., Priston, N.E.C. and Nancy, E. C. (2010). Hunting and trapping in Lebiallem Division, Cameroon: bushmeat harvesting practices and human reliance. *Endangered Species Research* 11(1): 1-12.
- Yasuaka, H. (2006). The sustainability of duiker (*Cephalophus* spp.) hunting for the Baka hunter-gatherers in Southeastern Cameroon. *African Study Monographs, Suppl.* 33: 95-120.
- Ziegler, S. (2010). Application of Food Balance Sheets to Assess the Scale of the Bushmeat Trade in Central Africa. *TRAFFIC Bulletin* 22(3): 105-116.

Présentations power point

- Melisch, R. et Nchoutpouen, C. (2010). “Central African Bushmeat Harvest and Trade Monitoring System” (11 slides) – A joint presentation of TRAFFIC and the Secretariat of COMIFAC. Side Event on Bushmeat, 14th Session of the Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice (SBSTTA-14), 11 May 2010, Nairobi, Kenya.
- Melisch, R. (2010). Projet SYVBAC – CdP10 de la CDB, 25 novembre 2010, Nagoya, Japon, octobre 2010.
- Melisch, R. (2011). Réduire les prélèvements non durable de la faune sauvage à des fins alimentaires et médicinales. Réunion conjointe du groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse et le groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse, 7-10 juin 2011, Nairobi, Kenya.
- Nchoutpouen, C. (2011). Actions menées par la COMIFAC visant la gestion durable de la faune sauvage en Afrique Centrale. Réunion conjointe du groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse et le groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse, 7-10 juin 2011, Nairobi, Kenya.
- van Vliet, N. (2010). Proceedings of the Technical Workshop on the „Development of a Regional Central African Wild Meat Monitoring System (17 slides) - Sub-regional meeting on bushmeat, February 2010, Douala.
- van Vliet, N. (2010). Introduction to SYVBAC (11 slides) - Sub-regional meeting on bushmeat, June 2010, Libreville.
- van Vliet N. and Ringuet S. (2010). SYVBAC: le système de suivi de la filière “viande de brousse” en Afrique Centrale, XXIII Congrès de l’IUFRO, 23-28 août 2010, Séoul, Corée du Sud.
- Van Vliet, N. (2011). Small scale alternatives for the unsustainable use of bushmeat. Report prepared for the Bushmeat Liaison Group of the Convention on Biological Diversity, June 2011.

Communiqués de Presse (français et/ou en anglais ; <http://www.traffic.org>)

- TRAFFIC. (2008). Un atelier sous-régional sur un système de suivi de la viande de brousse en Afrique Centrale. <http://www.traffic.org/news-french/2008/12/9/un-atelier-sous-regional-sur-un-systeme-de-suivi-de-la-viand.html>, en français. *TRAFFIC International*. Vu le 9 décembre 2008.

- TRAFFIC. (2010a). Bassin du Congo: vers un système de suivi de la filière “viande de brousse”. <http://www.traffic.org/news-french/2010/2/16/bassin-du-congo-vers-un-systeme-de-suivi-de-la-filiere-viand.html>, en français. *TRAFFIC International*. Vu le 16 février 2010.
- TRAFFIC. (2010b). Vers une nouvelle approche du renforcement de l’application des lois fauniques en Afrique Centrale. <http://www.traffic.org/news-french/2010/4/26/vers-une-nouvelle-approche-du-renforcement-de-lapplication-d.html>, en français. *TRAFFIC International*. Vu le 26 avril 2010.
- TRAFFIC. (2010c). TRAFFIC Afrique Centrale appuie l’éducation environnementale dans les écoles primaires de Yaoundé. <http://www.traffic.org/news-french/2010/5/11/traffic-afrique-centrale-appui-leducation-environnementale-d.html>, en français. *TRAFFIC International*. Vu le 11 mai 2010.
- TRAFFIC. (2010d). Les concessionnaires forestiers du Bassin du Congo s’impliquent dans la gestion de la faune. <http://www.traffic.org/news-french/2010/6/14/les-concessionnaires-forestiers-du-bassin-du-congo-simplique.html>, en français. *TRAFFIC International*. Vu le 14 juin 2010.
- TRAFFIC. (2010e). Des forêts pour le future : le Congrès mondial de l’IUFRO. <http://www.traffic.org/home/2010/8/23/forests-for-the-future-iufro-world-congress.html>, en français. *TRAFFIC International*. Vu le 23 août 2010.
- TRAFFIC. (2010f). Un rayon de lumière au pays du soleil levant. <http://www.traffic.org/home/2010/10/29/a-ray-of-light-from-the-land-of-the-raising-sun.html>, en anglais. *TRAFFIC International*. Vu le 29 octobre 2010.
- TRAFFIC. (2011a). Les experts appellent à une meilleure réglementation du commerce de la viande de brousse. <http://www.traffic.org/home/2011/6/10/experts-urge-better-regulation-of-bushmeat-trade.html>, en anglais. *TRAFFIC International*. Vu le 10 juin 2011.
- TRAFFIC. (2011b). Les experts se rencontrent pour apporter des solutions à la crise de la viande de brousse. <http://www.traffic.org/home/2011/6/10/experts-meet-to-find-solutions-to-global-bushmeat-crisis.html>, en anglais. *TRAFFIC International*. Vu le 10 juin 2011.

ANNEXE 1

LISTE DES INDICATEURS DE PRESSION, D'ETAT, DE CONTEXTE ET DE REPONSES

INDICATEURS DE PRESSION ET D'ETAT		
PRESSION	Chasse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de chasseurs ▪ Pourcentage des carcasses ayant été chassées avec des pièges par an ▪ Pourcentage des carcasses ayant été chassées avec des fusils par an
	Pression - Marchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de carcasses vendues boucanées par marché et par an ▪ Nombre moyen de vendeurs (de viande de brousse) par marché et par an
	Pression - Consommation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % de revenu/ménage/an consacré à l'achat viande de brousse ▪ Proportion de plats de viande de brousse consommée par ménage et par jour
ETAT	Etat - Modes de vie des populations humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de plats contenant des protéines animales (poisson, viandes, chenilles, escargots...) par ménage ▪ Revenus générés par la vente de gibier par vendeuse et par an ▪ Revenus générés par la chasse par chasseur et par an ▪ Revenus annuels générés par la chasse sportive à destination des communautés locales ▪ Nombre de cas d'infections humaines liées à des zoonoses d'origine sauvage
	Etat - Faune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion d'animaux de classes A, B et C dans les étalages de marché par an ▪ Nombre de carcasses de l'espèce X (à renseigner) dans le marché par an ▪ Poids moyen du gibier chassé (toutes espèces confondues) par an (se calcule par la somme du poids de toutes les carcasses divise par le nombre total de carcasses) ▪ Nombre de captures par unité d'effort (CPUE) ▪ Indice d'abondance de l'espèce X (à renseigner) dans le site donné (ind/km)

ANNEXE 1 (suite)

INDICATEURS DE CONTEXTE	
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de procès verbaux liés à la chasse/commerce/transport par habitant ▪ Nombre d'agents de contrôle nationaux sur la faune sauvage / hectare de forêt ▪ Existence de textes de loi réglementant le commerce de viande de brousse ▪ Existence de textes réglementaires complémentaires clarifiant les exigences minimales dans la prise en compte de la faune dans les concessions forestières ▪ Existence de comités locaux de gestion de la chasse ▪ Présence des représentants de tous les groupes ethniques (pygmées, bantous...) des populations locales dans les comités de gestion de la chasse ▪ Pourcentage des terres officiellement gérées par les communautés locales ▪ Pourcentage des terres officiellement gérées par l'état ▪ Pourcentage des terres officiellement gérées par le secteur privé (concessions forestières, guides de chasse...) ▪ Indice d'instabilité politique (e.g Viewswire) ▪ Indice de corruption (e.g. Transparency International)
Economique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix relatif au kg du céphalophe bleu (<i>Cephalophus monticola</i>) frais par rapport à la protéine alternative fraîche la plus consommée ▪ Prix au kilo de la forme de protéine la plus disponible (ajustée à l'inflation et le salaire minimum) ▪ Revenus monétaires par foyer (et par an?) ▪ PIB par habitant
Social et culturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Densité moyenne de population humaine en zone forestière ▪ Liste des trois premiers types /espèces de protéines préférés par les consommateurs ▪ Pourcentage de la population urbaine
Ecologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indice de fragmentation forestière ▪ Nombre d'hectares de forêt ▪ Nombre d'hectares de culture sur brûlis (jachères, forêts secondaires, champs) ▪ Nombre d'hectares de cultures permanentes ▪ Nombre de kilomètres de routes par hectare de forêt ▪ Nombre d'hectares de forêts certifiées FSC ▪ Nombre d'hectares en aires protégées ▪ Nombre d'hectares en forêt de production

ANNEXE 1 (suite)

INDICATEURS DE REPONSES	
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une base de données d'inventaires/recensements faune ▪ Existence d'un système de suivi des impacts (directs et indirects) de l'exploitation forestière/minière sur la faune ▪ Existence d'un protocole de suivi à long terme de la faune intégralement et partiellement protégée ▪ Existence de clauses relatives à la faune dans le règlement intérieur ▪ Existence d'un manuel de procédures pour la prise en compte de la faune ▪ Nombre de zones de chasse à gestion communautaire opérationnelle/pays ▪ Présence/absence d'une stratégie nationale « viande de brousse »
Alternatives de protéines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production nationale de viandes d'élevage (en tonnes): porc (FAO stat) ▪ Production nationale de viandes d'élevage (en tonnes): bœuf (FAO stat) ▪ Production nationale de viandes d'élevage: poulet (FAO stat) ▪ Production nationale de viandes d'élevage: ovin et caprin (FAO stat)
Communication, sensibilisation, formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rencontres/réunions intergouvernementales sur la problématique « viande de brousse » ▪ Existence de partenariats formalisés (contrat, MoU...) multi acteurs (secteur privé, gouvernement, communautés locales, ONGs) pour la gestion de la faune et de la chasse ▪ Existence de plateformes fonctionnelles de gestion participatives et multi acteurs ▪ Pourcentage des employés ayant été sensibilisés sur les règles et les lois liées à la chasse, la vente et le transport de gibier avec des méthodes de vulgarisation multiples et adaptées (réunions, documents...); ▪ Lorsqu'un manuel de procédures sur la faune existe, pourcentage des travailleurs ayant été formés pour mettre en application ce manuel ▪ Nombre moyen par mois de communications au grand public (radio, TV, presse...) sur la chasse/commerce illégal de "viande de brousse" réalisées par les institutions gouvernementales
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une base de données des saisies (espèce, engins, localisation...) ▪ Existence d'un programme de contrôles réguliers de l'application du règlement intérieur ▪ Nombre d'enquêtes par an ayant mené à des saisies et poursuites (avec des sanctions) pour chasse/commerce illégal de viande de brousse ▪ Nombre de constats d'infractions sur le règlement intérieur

ANNEXE 2

EXEMPLES DE DOCUMENTS DE REFERENCES SUR LA PROBLEMATIQUE VIANDE DE BROUSSE EN AFRIQUE CENTRALE

DOCUMENTS	ELEMENTS DE CONTENU
Résolution Conf. 13.11 : "Viande de Brousse" de la CITES (Anon. 2004)	<p>* CONSEILLE aux Parties pertinentes <i>d'améliorer la gestion intérieure des espèces CITES faisant l'objet de prélèvements, de commerce et de consommation en tant que viande de brousse par l'examen et, s'il y a lieu, le renforcement des mesures ou des incitations économiques pertinentes au niveau de la société, de l'information, de la législation, de la conservation in situ, de la surveillance continue et de la lutte contre la fraude;</i></p> <p>* CONSEILLE aux Parties pertinentes <i>d'utiliser les informations réunies par le biais du système MIKE (Suivi de l'abattage illicite d'éléphants), lequel peut contribuer à réunir des données sur l'utilisation de la viande d'éléphant dans le commerce de la viande de brousse et à mieux comprendre la dynamique du braconnage et du commerce de la viande de brousse;</i></p> <p>* DEMANDE que, <i>comme les données sur la biologie et la répartition géographique sont essentielles pour le commerce durable de la viande de brousse, les donateurs fournissent des fonds et mettent à disposition leurs connaissances pour mettre au point des bases de données informatisées et la cartographie et autres techniques de gestion de la conservation nécessaire.</i></p>
Décision 14.73 de la CITES (Anon, 2010a)	<p>A l'adresse du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse</p> <p>* <i>Le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à collaborer dans son travail avec la Convention sur la diversité biologique et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et est invité à attirer l'attention du Comité permanent et/ou de la Conférence des Parties sur toute question relative à l'application de la résolution Conf. 13.11.</i></p>
Décision 14.74 (Rev CdP15) de la CITES (Anon. 2010a)	<p>A l'adresse du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse</p> <p>* <i>Le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à poursuivre ses travaux, également en collaboration avec le groupe de liaison de la Convention sur la diversité biologique sur les ressources forestières non ligneuses, et à faire rapport au Comité permanent sur les progrès accomplis dans l'application des plans d'action nationaux relatifs au commerce de la viande de brousse et d'autres initiatives qu'il prend à ce sujet. Un rapport sur la question de la viande de brousse devrait être soumis à la 16e session de la Conférence des Parties.</i></p>
Résolution 1.1 de la CMS (Anon. 2008c)	<p>Système de suivi et d'informations pour l'Accord Gorille (Préparé par le secrétariat PNUE/CMS)</p> <p>Suivi : La Résolution porte sur un système de suivi et de rapports concernant l'Accord Gorille, par laquelle il a été décidé « <i>qu'un système de suivi sera adopté dans le cadre du système d'informations de l'Accord. Le système de suivi comprendra deux aspects. Le premier concerne le suivi des dynamiques de population de gorilles et le second évaluera l'application des législations concernant la conservation des gorilles, y compris le nombre d'actions réussies (saisies, poursuites réussies, etc.), ainsi que les résultats et le suivi des décisions judiciaires. Le système permettra à l'Accord Gorille de mesurer efficacement dans quelle mesure les stratégies de gestion et les lois essentielles à la réussite de l'Accord sont adressées de façon appropriée par les systèmes judiciaires nationaux respectifs</i> ».</p>

ANNEXE 2 (suite)

DOCUMENTS	ELEMENTS DE CONTENU
<p>Décision IX/5 de la CdP9 à la CDB (Anon. 2008b)</p>	<p>Presse les Parties (b) de s'attaquer prioritairement aux menaces anthropiques envers la biodiversité forestière, comprenant l'utilisation non réglementée et non durable des ressources et des produits forestiers (incluant la chasse et le commerce non durables de la viande de brousse, et leurs impacts sur les espèces non cibles), [...].</p>
<p>Décision X/32 (utilisation durable) de la 10ème session de la Conférence des Parties de la CDB (Anon. 2010b)</p>	<p>La Conférence des Parties invite les Parties: 1) A mettre en œuvre s'il y a lieu les recommandations du groupe de liaison sur la viande de brousse en vue de la conservation et de l'utilisation durable de cette viande, tout en tenant compte de l'article 10 c) tel qu'il a trait aux pratiques de chasse coutumières durables comme moyens de subsistance des communautés autochtones et locales; et2) A élaborer ou améliorer davantage des critères, indicateurs et autres programmes de surveillance et évaluations connexes sur l'utilisation durable de la diversité biologique s'il y a lieu, et identifier et utiliser au niveau national des objectifs et des indicateurs qui contribuent aux objectifs et indicateurs du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique</p> <p>La Conférence des Parties demande au Secrétariat Exécutif</p> <p>(a) de répondre aux besoins de subsistance actuels et futurs et réduire l'utilisation non viable de la viande de brousse, élaborer, par l'intermédiaire du groupe de liaison sur la viande de brousse et en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre pour la recherche forestière internationale et d'autres organisations concernées et, compte tenu des études de cas disponibles, des options de petites alternatives d'alimentation et de revenu dans les pays tropicaux et sous-tropicaux sur la base de l'utilisation durable de la diversité biologique, et soumettre un rapport pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion précédant la onzième réunion de la Conférence des Parties et de soumettre à cette réunion une version révisée des recommandations du groupe de liaison sur la viande de brousse dont mention est faite au paragraphe 1 ci-dessus;</p> <p>(b) de rassembler des informations sur les moyens d'accroître l'utilisation durable de la diversité biologique au niveau du paysage, notamment sur les politiques sectorielles, les lignes directrices internationales et les meilleures pratiques pour l'agriculture et la foresterie durables, y compris un examen des critères et des indicateurs pertinents, et rendre compte des résultats à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion précédant la onzième réunion de la Conférence des Parties. Ce travail devrait être effectué en collaboration avec les organisations compétentes, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses comités des forêts et de l'agriculture, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Secrétariat du Traité international des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Forum des Nations Unies sur les forêts, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages (TRAFFIC) l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;</p>

ANNEXE 2 (suite)

DOCUMENTS	ELEMENTS DE CONTENU
CDB - Liaison Group on Bushmeat (Anon. 2011b)	<p>Le groupe de travail recommande (au niveau national)</p> <p>6. Science, connaissances traditionnelles et connaissances:</p> <p>Les décisions de gestion devraient être fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles et applicables, sur le principe de précaution et sur les pratiques de savoir traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales. Il importe au plus haut niveau d'effectuer des recherches plus poussées et de mieux gérer l'information. Des systèmes de surveillance de l'exploitation et du commerce de la viande de brousse et des habitats de la faune sauvage devraient être élaborés, en s'appuyant sur l'intégration des connaissances scientifiques et traditionnelles, et mis en œuvre à l'échelon national, et permettre la comparaison avec l'exploitation et le commerce de la viande de brousse au niveau régional. Il convient d'élaborer et d'appliquer des méthodes standardisées d'évaluation et de surveillance de l'état des populations. Des données nouvelles, actualisées, additionnelles fiables sur les populations des espèces exploitées et sur les niveaux d'utilisation et de commerce devraient être mises à disposition pour examen dans le cadre du processus de la Liste rouge de l'UICN, de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la CDB, du Comité pour les animaux de la CITES, du Conseil scientifique de la CMS, d'autres conventions internationales pertinentes et le Partenariat pour la survie des grands singes qui relève du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE-GRAPS).</p>
Plan de Convergence de la COMIFAC (Anon. 2005b)	<p>Axes stratégiques pertinents pour la gestion durable de la faune sauvage en Afrique Centrale :</p> <p>Axe stratégique 1 : Harmonisation des politiques forestières et fiscales (1.1 Conventions internationales; 1.2- Mise en cohérence des politiques forestières)</p> <p>Axe stratégique 2 (connaissance de la ressource). Point 2.2: renforcement et/ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux</p> <p>Axe stratégique 4 : Conservation de la diversité biologique (4.1- Renforcement du réseau des aires protégées nationales ; 4.2- Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières)</p> <p>Axe Stratégique 5 : Valorisation durable des ressources forestières (5.1 Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL – tourisme ; 5.2- Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle ; 5.4- Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage)</p> <p>Axe stratégique 6 : Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté (6.1- Activités alternatives au braconnage ; 6.2- Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales)</p> <p>Axe stratégique 7 : Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation</p>

ANNEXE 2 (suite)

DOCUMENTS	ELEMENTS DE CONTENU
<p>Déclaration ministérielle à la Conférence ministérielle sur l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) (Anon. 2003a).</p>	<p>Nous, représentants de gouvernements de pays d'Afrique, d'autres continents et la Commission Européenne, participant à la Conférence ministérielle AFLEG de Yaoundé; REAFFIRMONS ET DECLARONS NOTRE INTENTION DE :</p> <p><i>21. Etablir et renforcer des lois et règlements sur la chasse et le commerce de la viande de brousse, dans les concessions forestières et en leur périphérie et au-delà des frontières, y compris l'appui de suivis indépendants.</i></p> <p>LISTE INDICATIVE D' ACTIONS</p> <p><u>Ressources fauniques</u> : i) Prendre des mesures pour arrêter le commerce illégal des produits fauniques, particulièrement la viande de brousse, y compris par un appui apporté à des observateurs indépendants; ii) Constituer une base de données sur la durabilité des récoltes, l'étendue et la nature du commerce illégal de la viande de brousse et des autres produits fauniques ; iii) Instaurer et renforcer les réglementations de gestion du commerce de la viande de brousse et des autres produits fauniques dans les concessions forestières et à travers les frontières; iv) Mobiliser l'appui d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et des agences multilatérales dans l'observation, l'échange d'information et la gestion durable des ressources fauniques, notamment par le développement de sources alternatives de protéines et le contrôle de la chasse et du commerce de la viande de brousse opérés dans l'illégalité en Afrique</p> <p><u>Marchés et commerce</u> : i) Développer des accords de partenariat entre les partenaires commerciaux, pays consommateurs et producteurs et entreprises, pour renforcer l'application des lois forestières et la gouvernance; ii) Elaborer des accords de coopération régionale pour traiter les problèmes du commerce transfrontalier (dont la viande de brousse);</p>
<p>Bilans alimentaires de la FAO</p>	<p>Les bilans alimentaires donnent un tableau d'ensemble de la composition des approvisionnements alimentaires d'un pays durant une période de référence déterminée.</p> <p>Idéalement, toutes les statistiques de base nécessaires à la préparation des bilans alimentaires devraient provenir d'une seule et même source. Ceci implique, premièrement, que le pays devrait posséder un système statistique étendu qui enregistre toutes les informations relatives à chaque élément du bilan alimentaire depuis le niveau de la production jusqu'au niveau de la consommation. En deuxième lieu, il faudrait que les concepts régissant l'information et les concepts régissant les bilans alimentaires soient les mêmes. Enfin, l'information disponible doit être cohérente, tout au moins pour ce qui concerne les unités de mesure et la période de référence. http://amis.minagri.gov.rw/content/bilans-alimentaire-historique-sources-concepts-et-d%C3%A9finition</p>

ANNEXE 2 (suite)

DOCUMENTS	ELEMENTS DE CONTENU
<p>Traité relatif à la Conservation et à la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d’Afrique Centrale et instituant la COMIFAC (Anon. 2005c)</p>	<p>Titre 1 (Des engagements) Article 1er : Les Etats Parties au présent Traité s’engagent, dans le cadre de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * renforcer la coordination ainsi que la coopération entre toutes les organisations nationales et internationales impliquées dans les actions et la réflexion sur l’utilisation durable et la conservation des ressources biologiques et des écosystèmes forestiers; * mettre en place des actions concertées en vue d’éradiquer le braconnage et toute autre exploitation non durable dans la sous-région, en y associant les parties prenantes, notamment les opérateurs économiques et les populations .
<p>Cameroun - Programme 2: Aménagement et valorisation de la faune et des aires protégées (Anon. 2011k)</p>	<p>Cameroun : la politique forestière du Cameroun est mise en œuvre par le Ministère des Forêts et de la Faune à travers le programme sectoriel forêt environnement qui implique un grand nombre d’acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Cette politique est codifiée à travers quatre piliers suivants : l’aménagement durable des forêts de production ; la conservation de la biodiversité ; la participation des populations locales et ; l’amélioration de la gouvernance. Le programme intitulé « Aménagement et valorisation de la faune des aires protégées » est l’outil principal de mise en œuvre de cette politique en matière de faune et d’aires protégées et comporte 6 actions principales à savoir : sécurisation et aménagement des aires protégées ; valorisation de la faune et des aires protégées ; promotion de la gestion participative de la faune et des aires protégées ; promotion de la gestion participative de la faune et des aires protégées ; suivi écologique de la ressource ; mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage (LAB) ; développement institutionnel et financement durable de la faune et des aires protégées.</p> <p>En ce qui concerne la viande de brousse dont l’exploitation et la commercialisation constituent un défi majeur en matière de conservation de la faune au Cameroun, plusieurs actions spécifiques complémentaires sont en œuvre pour y faire face efficacement et réduire au maximum leurs effets sur les populations animales : i) l’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégie LAB avec le souci d’impliquer toutes les parties prenantes ; (ii) l’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégie et d’un plan d’action pour la protection des grands singes (gorilles et chimpanzés) ; (iii) l’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégies et plan d’action pour la protection d’espèces phares (éléphants, bongo...), (iv) la révision de la loi et l’organisation du commerce de la viande de brousse à travers un arrêté ministériel.</p>

ANNEXE 2 (suite)

DOCUMENTS	ELEMENTS DE CONTENU
<p>Congo - Stratégie et du plan d'action national sur la viande de brousse. (Anon. 2003b).</p>	<p>Objectifs du Plan d'Action:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le cadre légal et institutionnel de gestion de la faune 2. Assurer la protection et la conservation des écosystèmes et leur diversité biologique 3. Renforcer la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de la faune sauvage 4. Promouvoir les activités alternatives aux pratiques d'utilisation non-durable de la faune sauvage et des mesures incitatives à l'application de ces solutions 5. Mettre en place un mécanisme de financement en vue d'une gestion durable de la faune sauvage
<p>Gabon - Stratégie Nationale de Gestion de la Viande de Brousse - (Anon. 2008d)</p>	<p>Synthèse exécutive (recommandations)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La chasse de subsistance en milieu rural est soutenue pour les communautés dépendantes sur la ressource gibier pour leur alimentation en protéine et une partie de leur bénéfice économique. Cette chasse sera règlementée afin de la gérer de façon durable : à la fois pour la survie de la faune sauvage et pour la pérennité locale de la ressource gibier. Cette réglementation va considérer les méthodes de chasse, les saisons de chasse, les chasseurs ayant droit de chasser, les terrains de chasse, les espèces de gibier et les espèces protégées, le taux de chasse acceptable et les droits de possession, consommation, commercialisation du gibier par les chasseurs. 2. La chasse au but commercial est interdite 3. La commercialisation du gibier en milieu urbain est interdite, y compris la restauration 4. L'exportation et importation du gibier est interdite au Gabon 5. La commercialisation de la viande des espèces sauvages issues de l'élevage est contrainte aux points de vente reconnus et autorisés, afin de strictement contrôler leur abus pour la vente du gibier sauvage. 6. L'état des populations de faune sauvage chassées doit être sujet d'un suivi-évaluatif régulier, afin de planifier leur exploitation durable à long terme.

ANNEXE 2 (suite)

DOCUMENTS	ELEMENTS DE CONTENU
<p>RDC - Stratégie et Plan d'Action National sur la « viande de brousse » (Ringuet et al., 2010c)</p>	<p>Elaboration de la Stratégie et du Plan d'Action National sur la "viande de brousse"</p> <p>* Axe stratégique 1 : Améliorer l'efficacité du cadre juridique et institutionnel</p> <p>Obj. 1: Améliorer l'efficacité des autorités de l'état à faire appliquer la loi sur la chasse et le commerce de viande de brousse;</p> <p>Obj. 2: Adapter la loi sur la chasse et le commerce de viande de brousse aux réalités nationales et provinciales</p> <p>* Axe stratégique 2: Initier et promouvoir les activités alternatives à la consommation et la commercialisation de viande de brousse:</p> <p>Obj. 1: Augmenter la production de protéines autres que la viande de brousse ;</p> <p>Obj. 2: Augmenter la part des protéines d'élevage dans la consommation de protéines totales des foyers ruraux et urbains</p> <p>Obj. 3: Promouvoir les activités génératrices de revenus pour les populations rurales et urbaines qui dépendent de la filière viande de brousse</p> <p>* Axe stratégique 3 : Promouvoir la prise de conscience de la problématique viande de brousse par l'ensemble des parties prenantes</p> <p>Obj. 1: Renforcer les connaissances des institutions de l'état sur la problématique de gestion durable de la faune.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un observatoire national est mis en place pour collecter l'information actualisée sur l'état de conservation des espèces protégées et les défis liés à la conservation de la faune dans chacune des provinces ; - Un système de monitoring de la filière viande de brousse est mis en place au niveau national (une base de données sur les volumes et la qualité des viandes commercialisées est actualisée régulièrement au niveau de chaque province ; les résultats de la base de donnée font l'objet d'un rapport national annuel accessible à tout public) ; - Les lois et les arrêtés provinciaux en matière de gestion de la chasse, de la faune et du commerce de viande brousse sont vulgarisés auprès des institutions de l'état. <p>Obj 2: Impliquer la société civile dans la gestion durable de la faune.</p>

TRAFFIC, le réseau de surveillance continue du commerce de la faune et de la flore sauvages a pour mission de faire en sorte que le commerce des plantes et des animaux sauvages ne soit pas une menace pour la conservation de la nature. TRAFFIC est un programme conjoint du WWF et de l'UICN.

Pour plus d'informations, contacter :

Le Directeur Exécutif
TRAFFIC International
219a Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
RU

Téléphone: (44) (0) 1223 277427

Fax: (44) (0) 1223 277237

Email: traffic@traffic.org

Site internet : www.traffic.org

